

Zeitschrift:	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Herausgeber:	Société Oeconomique de Berne
Band:	7 (1766)
Heft:	1
Artikel:	Memoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud
Autor:	Muret
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-382640

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M E M O I R E
SUR L'ÉTAT DE LA
POPULATION
DANS LE PAYS DE VAUD,

*Qui a obtenu le prix proposé par la Société
Oeconomique de BERNE,
A celui qui donneroit l'état le plus complet
de la population du Canton de BERNE,
ou d'un district particulier.*

P A R M. M U R E T

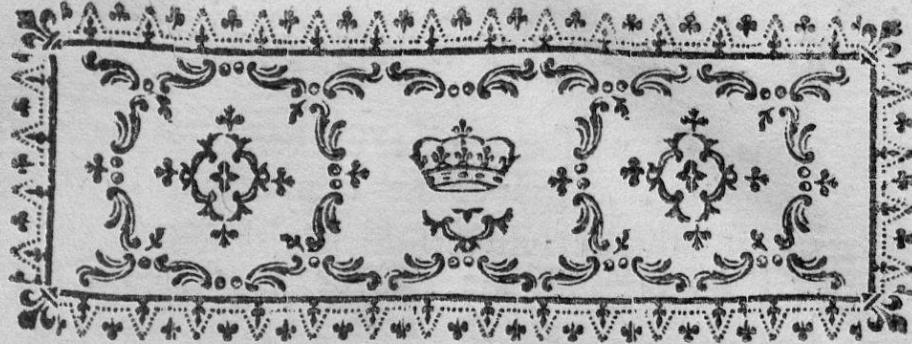
*Prémier pasteur à Vevey, & Secrétaire de
la Société œconomique de Vevey.*

MEMOIRE
SUR LA CATASTROPHE
POPULAIRES
DANS LE PAYS DE L'AFRIQUE

Qui a option de faire procéder par la Cour à
l'exécution des peines de l'avis
A ce qui devient nécessaire lorsque les combats
se déroulent dans le territoire de l'Etat
ou que d'autres circonstances

TELEGRAMMA
DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DE VENEZUELA

1592-12-5



ETAT DE LA POPULATION

Dans le Canton de BERNE.

TRavailler sur la population du païs de Vaud, c'est aller pour ainsi dire, à la découverte d'un païs inconnu, & se frayer une route nouvelle au milieu des déserts.

Pour ce qui est de la population actuelle, nous ne manquons pas de secours: les régistres baptistaires sont aujourd'hui exacts & bien tenus: la plupart des Pasteurs ont les rolles de leurs paroisses; & tout nouvellement, le Souverain ayant fait lever les dénombremens dans tous les lieux de sa domination, il est aisé de connoître l'état présent de notre population. Il n'en est pas de même quand on veut porter ses regards en arrière, & comparer la population d'autrefois avec celle d'aujourd'hui. Ici les secours nous manquent, & s'il existe quelque part des dénombremens au-

ciens, ils ne sont point parvenus à ma connoissance : je soupçonne même qu'un préjugé de superstition empêchoit de les entreprendre.

Il n'est point de Pasteur exact, qui n'ait le rôle de ses paroissiens : point de régent d'école, qui n'ait le catalogue de ses écoliers : point de fermier intelligent, qui n'ait un état spécifique des fonds qu'il est chargé de cultiver, & des bestiaux qu'il doit nourrir, & l'on a cru jusques ici, qu'il étoit du devoir des Souverains, de conduire à l'aveugle la nombreuse famille de l'Etat, sans oser en connaître les forces ni les besoins. Le Souverain s'est sagement affranchi de la loi du préjugé ; & les tabelles qu'il a fait remplir, vont lui fournir des matériaux très utiles pour bien régler son administration.

Au défaut d'anciens dénombremens, il faut avoir recours aux régîtres des paroisses, pour juger de ce qu'étoit autrefois notre population. Mais nos plus anciens régîtres, défectueux & très imparfaits, ne remontent pas à deux siecles, & le plus grand nombre, pas même à un siecle & demi. Je ne parle que des régîtres baptistaires, car nos mortuaires sont tous de ce siecle, & encore aujourd'hui, il en est plusieurs qui ne sont rien moins qu'exacts. Nos peres écrivoient peu : ils croyoient faire beaucoup de tenir régître des vivans & l'idée ne leur venoit pas d'inscrire aussi, ceux qui n'ont plus de part aux affaires qui se passent sous le soleil. Ce qu'il y a de certain, c'est que sur un grand nombre de

paroisses dont j'ai dépouillé les régîtres, par moi-même ou par autrui, il ne s'est offert à moi que deux mortuaires du siecle passé; l'un à Palleyzieux, sous la tenue d'un seul Pasteur, de 1646 à 1680 l'autre à Pully, de 1617 à 1628. Les deux Pasteurs qui s'étoient avisés d'enrégîtrer les morts, n'eurent ni prédécesseurs ni successeurs de leur exactitude.

Ce qu'il y a même de singulier pour celui de Pully, qui étoit un homme exact & curieux, dont tous les régîtres sont dans l'ordre le plus parfait, & enrichis d'observations intéressantes; c'est qu'ayant continué les autres régîtres jusqu'en 1665. avec l'exactitude la plus scrupuleuse, il cessa tout-à-coup d'inscrire les morts. Je ferois porté à croire, ou qu'on le lui défendit, ou qu'il se le défendit à lui-même, s'étant apperçu que ses paroissiens s'en allarmoient. Ce qui me fait naître ce soupçon, c'est qu'après douze ans d'inscriptions exactes, la peste survint qui fit dans ce lieu-là de très grands ravages: la peste finie, il se contente d'indiquer en bloc, tant de personnes mortes de la peste; & il finit là ses enrégîtremens mortuaires, peut-être parce qu'il étoit accusé d'avoir attiré sur son peuple la vengeance céleste.

Le fameux procès du faux Caille, où l'on reclamoit toujours l'extrait d'un régître mortuaire qui n'existoit point alors, fit sentir la nécessité de ces inscriptions. Quelque tems après seulement, commencèrent au païs de Vaud,

quelques régistres mortuaires en petit nombre. En 1708. fut pour la première fois rendue à ce sujet une ordonance générale, & cependant l'usage ne s'en est introduit dans la plupart des paroisses, qu'après l'arrêt de Décembre 1727. qui renouvelloit la première ordonnance; encore y a-t-il plusieurs Eglises, où les mortuaires sont de plus fraîche date, & quelques-uns si défectueux, qu'on doit les tenir pour nuls.

Il ne faut pourtant pas en attribuer la faute entière à Messieurs les Pasteurs. La plupart ont deux Eglises réunies sous leur houlette, deux ou plusieurs cimetières, quelquefois assez éloignés du lieu paroissial; & je fais qu'en divers lieux, les Pasteurs les plus exacts ont toutes les peines imaginables, à obtenir de leurs paroissiens qu'ils fassent inscrire leurs morts, quoique cette inscription ne leur coûte pas un denier. On fait des représentations: on revient à la charge, on se plaint, on pourroit faire intervenir l'autorité supérieure, mais plutôt que de lutter sans cesse avec tout un peuple, on préfère souvent d'abandonner l'entreprise. De-là vient qu'encore aujourd'hui, il y a dans le pays, quoiqu'en petit nombre, des mortuaires si imparfaits, qu'on ne peut établir sur eux aucun calcul précis.

Division de l'ouvrage.

Contentons-nous donc des dénombremens

effectifs, & des régîtres baptistaires, & de ces deux sources, nous pourrons tirer avec assez de précision, l'état de notre population actuelle.

Remontons plus haut; & par le moyen du petit nombre qui nous restent d'anciens régîtres baptistaires, nous verrons qu'autrefois, la population dans ce païs étoit beaucoup plus forte.

De fréquentes pestes ont été longtems les causes de notre dépeuplement, mais il n'y a plus de causes physiques de dépopulation, & le païs a suffisament de ressources physiques, pour reparer promptement ses pertes. Les régîtres mortuaires exacts en divers lieux, nous fourniront sur cet article des preuves suffisantes.

Il faut donc attribuer le mal à des causes morales; & ces causes une fois connues, les remèdes suivent tout naturellement.

Ces quatre articles nous tracent le canevas de ce mémoire: nous souhaitons de pouvoir le remplir à la satisfaction des lecteurs. Si nous y faisons entrer bien des choses qui ne sont pas précisément de la question proposée, elles ne sont pas cependant étrangères à notre sujet, & l'on peut les envisager comme les fleurs & les nuances, qui servent à relever le fond trop uni d'une tapisserie.

POPULATION

ARTICLE I.

Population actuelle.

On demande le meilleur tableau de l'état de la population, dans le canton en général, ou dans quelque district particulier. J'entends ceci de la population actuelle, & j'embrasse le district particulier, mais considérable du pays de Vaud; & sans me mettre en peine de la division politique, c'est la langue qui formera mes limites. Je compte pour le pays de Vaud, toutes les paroisses de la domination immédiate de Leurs Excellences de Berne, où l'on parle la langue Françoise: ainsi le gouvernement d'Aigle, la partie Romande du Balliage de Gessénaï, & le district de Payerne font de ma province; mais je ne touche point aux Balliages médiats d'Echalens & de Grandson, non plus qu'à celui de Morat.

Le pays de Vaud, tel que je viens d'en marquer la délimitation, comprend 112 paroisses, (a) qui font un peuple de 113 mille ames: il est juste d'instruire le lecteur, des fondemens sur lesquels j'ai établi mon calcul.

(a) J'ai compris sous une même paroisse, non seulement toutes les annexes, mais encore quelques églises filiales, qui sont desservies par des Diacres ou des suffragans. Je les ai toutes rapportées à la paroisse où réside le Pasteur en chef.

Etablie 1^o. sur la proportion des batêmes.

Quand je commençai mes recherches, LL.EE. de Berne n'avoient pas encore ordonné le dénombrement général; je manquois de matériaux, & ce n'est qu'à force de travail, & par la complaisance de Messieurs les Pasteurs, que je pus me procurer les matériaux nécessaires pour l'exécution de mon dessein. J'écrivis dans tout le païs, & ceux de mes confrères qui avoient des rolles complets de leurs paroisses, s'empressèrent à me les fournir: quelques-uns même prirent la peine de dénombrer tout exprès leurs paroisses, pour m'en donner la note: les autres m'envoyérent le nombre des batêmes & des morts, sur 10. 15. 30 ans & davantage: presque tous ont satisfait à mes désirs. Enfin après de longues recherches, je réussis à me procurer de plus des deux tiers des paroisses, les dénombremens complets, ou du moins le nombre des communians; & de presque toutes, le nombre des batêmes pendant dix ans.

Les régîtres baptistaires sans les dénombremens, ne m'auroient conduit qu'à des calculs incertains, & même très erronés. Car quoique les calculateurs politiques aient tous essayé d'établir une règle générale pour juger de la population d'un païs par les batêmes; cela même qu'ils font si peu d'accord entre eux, dans les proportions qu'ils nous donnent pour règle, prouve suffisamment combien cette méthode est peu sûre.

Simpson établit la proportion des naissances aux habitans, comme de 1 à 26, il est refuté par Kerseboom, que ses calculs conduisent à 35. d'autres auteurs, à ce que nous dit le Baron de Bielfeld, établissent la proportion de 1 à 30. 31. 32. 34. le Docteur Halley la fixe à 28. les Magasins Anglois l'établissent pour Londres sur le pied de 50. & Short sur le pied bien différent de $26\frac{1}{2}$. Les mêmes Magasins indiquent cette proportion pour la Prusse, comme de 1 à 21. M. Susmilch ne s'en éloigne pas beaucoup, il compte 22. M. Wargentin en Suede trouve 29. King & Short en Angleterre 29 ou 30. Susmilch sur 1098. villages du Brandebourg. compte 30. sur vingt petites villes $24\frac{1}{2}$, à Berlin 28. M. de Real dans son livre intitulé, *science du Gouvernement*, donne des listes pour Copenhague qui portent à 49. Le même Auteur, & les Transactions philosophiques donnent des listes pour Dresde, qui ne portent qu'une naissance sur 60 habitans. Et qu'on nous dise encore, que la nature garde une marche uniforme, à moins que ce qui nous semble inconstant & irrégulier, ne soit peut-être une régularité plus combinée, mais dont la combinaison nous est cachée.

Cette prodigieuse variété entre les auteurs, me fit d'abord penser que leurs ouvrages étoient si fort défigurés par les fautes d'impression dans les chiffres, qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur tous leurs calculs; mais quand j'ai vu ensuite, que d'un village à l'autre dans notre petit

coin de païs, il y avoit les mêmes différences, j'ai compris que ces divers résultats pouvoient tous avoir été bien calculés; & la conséquence que j'en tire, & qui se présente naturellement, c'est qu'on ne doit point se flater d'établir si aisément une règle générale.

Pour appuyer cette conséquence, j'alléguerais l'exemple de deux paroisses égales en population, & dont la population des batèmés diffère beaucoup. St. Cergue dans le Mont-Jura, dont la population n'est que de 171 ames, a donné en dix ans 66 batèmés. Letivaz dans les Alpes, dont la proportion de 180 ames est un peu plus forte que celle de St. Cergues n'a donné que 40 Batèmés. Voilà deux paroisses égales en peuple, l'une & l'autre dans les montagnes, à deux petites journées de distance, dont la proportion varie du tout au tout.

Autre exemple : Leyzin dans les Alpes, qui n'a donné en dix ans que 83 batèmés, & beaucoup moins les deux dizaines précédentes, ne devroit suivant la proportion des batèmés, passer St. Cergue en population que d'une cinquième au plus; & cependant il y a 405 ames, de sorte que la proportion des batèmés aux habitans, n'est gueres que la moitié de celle de St. Cergue. Aussi les dénombremens de ces trois paroisses, nous offrent-ils des coups d'œil bien différens.

A St. Cergue 37 mâles sous seize ans, 37 au dessus; égalité parfaite entre le nombre des enfans & celui des adultes. A Letivaz, 30 au

dessous de seize, 54 au dessus ; c'est près du double. A Leyzin, 50 au dessous de seize, 142 au dessus, presque le triple. De même pour l'autre sexe : A St. Cergue, 40 filles au dessous de quatorze ans, 57 femmes adultes ; à peu près un tiers de plus. A Letivaz, 20 sous quatorze, 76 au dessus ; presque le quadruple. A Leyzin, 53 sous quatorze, 160 au dessus ; par conséquent le triple.

Quelle prodigieuse différence aussi, dans la fécondité des mariages ! A St. Cergue, 29 mariages actuels ont produit $6 \frac{2}{3}$ enfans par an, c'est à peu de chose près, un enfant sur quatre mariages. A Letivaz, 23 mariages actuels ont donné 4 enfans par an, c'est un peu plus d'un enfant sur six mariages. A Leyzin, 98 mariages actuels n'ont donné que $8 \frac{1}{3}$ enfans par an, un par conséquent sur douze mariages. Et comme sur toute la généralité du pays, il faut un (*a*) peu plus de six mariages actuels pour donner un enfant par an, Letivaz garde la proportion ; St. Cergue fournit près d'un tiers de plus ; Leyzin demeure en arrière, & ne donne que la moitié de son contingent. (*b*)

(*a*) Kerseboom en Hollande compte 2 enfans, sur 13 mariages actuels ; c'est à peu près la même proportion que dans ce pays.

(*b*) Point de paroisse au pays, qui donne plus de mariages actuels, & moins de bâtimens.

Voilà donc une petite paroisse dans les montagnes, qui fourmille d'enfans, & dont la population avance grand train, en voilà deux autres, petites aussi, & dans les montagnes, où les enfans sont la plus foible partie du peuple, & qui donnent par cela même, une proportion très peu favorable. J'ai choisi, il est vrai, les paroisses où le contraste étoit le plus frappant; mais quoiqu'il n'y ait pas dans la plupart des autres, des différences aussi considérables, il reste toujours certain, que d'un lieu à un autre, même à très peu de distance, & dans des lieux dont l'exposition paroît semblable, les proportions ne laissent pas de varier beaucoup. C'est ce qu'on peut voir dans la table I. qui rassemble toutes les proportions, & qui nous présente une variété, que l'on n'auroit pas soupçonné pouvoir être aussi grande.

2°. *Dénombremens effectifs, fondement des calculs.*

C'est donc principalement sur les dénombremens effectifs, que j'ai fondé mes calculs, sans négliger cependant la proportion des bâtemens, que j'ai eu soin de comparer avec les dénombremens. Cette méthode m'a servi plus d'une fois, à découvrir les équivoques & les erreurs de plusieurs dénombremens; & le rapport exact qui s'est trouvé dans la plupart des paroisses, entre la population actuelle, & le

nombre indiqué des batêmes , m'a servi à justifier l'exactitude des indications. J'ai préféré d'établir mes calculs sur les batêmes plutôt que sur les morts , parce que le nombre de ceux-ci variant beaucoup à cause des années épidémiques , il faudroit avoir , pour établir un calcul certain sur le nombre des morts , au moins un demi siècle d'inscriptions exactes ; au lieu que dix ans pour les batêmes dont la marche est assez uniforme suffisent pour asséoir des calculs de proportion avec quelque certitude.

A R T I C L E II.

Population plus forte autrefois.

Donner un tableau de la population actuelle , c'est préparer les matériaux à ceux qui dans la suite voudront s'exercer sur cette matière : l'illustre société veut quelque chose de plus , & dans le cas d'une dépopulation manifeste , elle exige qu'on lui indique les sources , & les moyens de répopulation.

Y a-t-il donc , en effet , dépopulation , & dépopulation manifeste ? c'est ce qu'il s'agit d'examiner ; & comme les anciens dénominemens nous manquent pour les comparer avec les modernes , essayons d'y supléer , en faisant la comparaison de nos anciens régistres Baptis- taires , avec ceux d'aujourd'hui .

Que le lecteur ne s'attende pas ici à quelque chose de bien complet : Dépouiller de

vieux régîtres , la plupart presque inlisibles , ce n'est pas un petit travail ; & outre que peu de paroisses ont des régîtres anciens & en bon ordre , Messieurs les Pasteurs ne peuvent pas tous s'affujettir au long & ennuyeux ouvrage de pareils dépouillemens. Il a donc fallu se contenter des notes de quarante six paroisses; mais comme elles ne sont point choisies , & qu'elles ont été prises indiférement dans tous les quartiers du païs , par tout où j'ai eu la comodité de faire moi-même ou d'obtenir ce dépouillement , j'estime que le résultat d'un nombre aussi considérable de paroisses prises au hazard , & qui font à peu près la moitié de toute la population du païs , peut être censé le résultat de la totalité.

Pour points de comparaison , je choisis trois Epoques de septante ans chacune. La première avant 1620 . aussi loin que remontent les régîtres ; la seconde de 1621 à 1690 ; la troisième de 1691 à 1760 . Cette division en trois époques de septante en septante ans , n'est pas absolument arbitraire. On fait que peu de tems avant 1690 . arriva dans ce pays , une colonie de François refugiés , & leur arrivée paroît devoir faire époque dans l'histoire de notre population. Or des trois époques , la première sur laquelle à la vérité , je n'ai que peu de matériaux , étoit incontestablement la plus peuplée : la seconde l'étoit beaucoup moins : la troisième à souffert encore une nouvelle diminution , quoiqu'elle soit aussi forte enaparence que la pré-

cédente. Il s'agit de prouver ces allégués ; & quiconque voudra puiser dans les sources , n'a qu'à jeter les yeux sur la table II. qui présente les batêmes de chaque paroisse , sommés de dix en dix ans , & à la fin un résumé des trois époques.

i. Epoque *plus peuplée*, & décadence de la population.

J'ai posé en fait , que la prémière des trois époques étoit incontestablement la plus peuplée. Je n'ai , il est vrai , que dix-sept registres qui remontent jusques à cette époque , & même aucun ne la fournissant complète , je n'ai pu en tirer le calcul que par proportions. Ces dix-sept paroisses nous donnent 49860 batêmes dans la prémière époque ; 45005 dans la seconde ; 43910 dans la troisième. On y trouve par conséquent une dépopulation sensible & continue.

Il faut cependant distinguer les lieux sur dix-sept registres qui remontent jusques à la prémière époque , il y en a dix , qui nous présentent une progression bien marquée de dépeuplement ; savoir Gryon , Olon , les deux Ormont , Rougemont , Chateau-d'Oex , Rossinière , Montreux , Ecublens & Avanche. Dans ces dix paroisses , la prémière époque l'emporte constamment : la seconde est plus foible : & la troisième plus foible encore : Les dix ensemble don-

nent

nent pour les trois époques, 31664. 26711.
23901. batèmes.

Nous avons encore la paroisse de Gingins, que je range sans difficulté, dans la classe de celles qui avoient plus de peuple dans la première époque, & dont la population nous présente une décadence progressive. Le régitre il est vrai, n'indique pour la première époque que 1557. batèmes, pendant que la seconde époque en fournit 1606, & la troisième considérablement affoiblie, seulement 1322, mais il faut considérer que le régitre ne remontant pas plus haut que l'année 1550. & ne donnant que trente ans dans la première époque, sur les quels il y en a dix de négligence bien marquée, occasionnée par la peste qui régnoit alors, si l'on tient pour nulles les inscriptions de ces dix années, & qu'on tire la proportion sur les vingt autres plus exactes, au lieu de 1557. batèmes dans cette première époque nous en aurons 1848. proportion très supérieure à celle de la seconde époque.

Trois autres paroisses, qui sont Villeneuve, Corsier & St. Saphorins, nous présentent la première époque comme la plus forte, la seconde comme la plus foible, & la dernière comme ayant un peu regagné, sans être pourtant remontées à leur premier point de population. Le nombre de batèmes pour les trois époques dans ces paroisses est, 8704. 7402. 8073.

Bex, Morges & Vallorbe, font les seules paroisses qui semblent nous indiquer des progrès suivis de population, 7935. 9286. 10614.

1766. L. P.

B

encore ces progrès sont-ils bien douteux. Morges en effet, ne tire point à conséquence, eût égard au désordre des anciens régistres. Vallorbe foible dans la première époque, peut-être par l'imperfection des régistres, a toujours regagné depuis 1610. jusques au commencement de ce siècle, que sa population étoit montée à un point, auquel dès lors elle n'est point revenue. Bex dont la population étoit considérable dans les anciens tems, tomba tout-à-coup dans les tems calamiteux de 1620 à 1630; & sa population ayant promptement regagné, paroît s'être toujours bien soutenué.

Mais comme ces calculs de comparaison, ne laissent dans l'esprit sur une simple lecture, que des traces confuses, le lecteur pourra vérifier ces indications sur la^e table II; un coup d'œil lui suffira pour se convaincre, qu'avant 1620 le pays étoit certainement plus peuplé, & de beaucoup qu'il ne l'est aujourd'hui.

2. Epoque *plus ou moins peuplée en divers lieux.*

La deuzième époque nous offre moins d'uniformité. Il est des quartiers de pays qui ont gagné, principalement les pays de bled; il en est d'autres où la dépopulation est toujours allée son train. Nos Alpes, par exemple, ont beaucoup perdu, & perdent journallement de

leur population. Mais à prendre la totalité des quarante-six paroisses dont j'ai dépouillé les régîtres, je trouve que la seconde époque fournit 94874 batêmes, & la troisième 97607. augmentation bien foible, qui dans l'espace considérable de septante ans, ne monte qu'à 2733-batêmes, à peu près la vingtième partie du peuple que ces paroisses contiennent: encore si cette foible augmentation étoit bien réelle, mais je ne crains pas de rien avanturer en disant, que cette prétendue augmentation n'est qu'en apparence.

Il faut avoir veu, comme je l'ai fait, un grand nombre de régîtres, pour savoir à quel point ils étoient imparfaits & mal tenus dans cette seconde époque. Les prémières années de cette époque-là, étoient pour ce pays des tems calamiteux, où la peste ayant fait des ravages affreux, les églises furent confiées à des écoliers consacrés prématûrément, & appellés encore enfans à la charge de pasteurs: les régîtres se ressentent de l'incapacité de ceux qui les tenoient alors.

Je dis donc que si durant cette époque, où les régîtres étoient généralement en désordre, plusieurs paroisses nous présentent dans ces régîtres imparfaits, autant ou plus de batêmes, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui dans nos régîtres exacts & bien tenus; la conséquence qu'on en doit tirer, c'est qu'il y a dépopulation manifeste: & je suis persuadé que le petit excédent de batêmes, qui se trouve sur la

totalité des 46 paroisses dans la dernière époque , ne remplit pas à beaucoup près , le vuide des inscriptions omises dans l'époque précédente,

Une chose à observer encore c'est que dans notre dernière époque , sont tous les batêmes de la colonie françoise. Je ne puis pas dire quel en est le nombre dans tout le pays , mais je fais bien qu'à Vevey ont été batisés pendant les 70 ans , 1385 enfans de race françoise. On peut bien en supposer à peu près autant , dans les villes de Morges , Rolle & Nyon , qui ont reçu un assez grand nombre de réfugiés ; & quatre ou cinq cens au moins dans les 42 paroisses restantes , où il s'en est aussi établi quelques-uns.

3. Epoque *réellement plus foible*.

En forte que si d'un côté , l'on ajoute aux batêmes de la seconde époque , tel nombre si petit que l'on voudra , en égard à l'imperfection des régistres ; & que d'un autre côté , l'on déduise dans la troisième époque , les batêmes de race Françoise , il se trouvera que comme la seconde époque de notre chronologie , est visiblement plus foible en population que la première , de même aussi la troisième nonobstant le petit excédent apparent , est considérablement plus foible que la seconde & , qu'ainsi il y a dépopulation manifeste & progressive.

Cependant , comme je l'ai déjà observé ,

tous les quartiers du pays ne sont pas précisément dans le même cas. Il est des endroits où la population gagne : le bailliage d'Oron en particulier, qui fournit à la population de tout le voisinage, (a) non seulement soutient la sienne, mais l'augmente. Si ce petit quartier de pays avoit des ressources suffisantes pour retenir ses habitans, on verroit augmenter sa population avec une rapidité inconcevable.

III. ARTICLE.

Les pestes dépeuplent autrefois le pays.

L'ancienne dépopulation du pays, doit être attribuée aux fréquentes pestes, qui l'ont autrefois désolé; & s'il a pu se soutenir nonobstant la fréquence d'un fléau si terrible, c'est une preuve de la bonté du climat, & des ref-

(a) Le bailliage d'Oron, non compris les villages qui se trouvent dans les paroisses de Corsier, de Mézière, & de Dommartin, n'a que deux paroisses, qui font environ 1700 ames. De ces deux paroisses se trouvent actuellement dans la seule ville de Vevey, 235 personnes qui en sont sorties, soit leurs ancêtres. Dans cette même ville, il y a 200 personnes originaires du bailliage de Rougemont, la partie Romande, qui est d'environ quatre mille ames. Oron en proportion, fournit à Vevey, à peu près trois fois autant que Rougemont. Celui-ci se dépeuple, Oron se soutient : l'un est pays de blé, l'autre de pâtrages.

sources assurées, que le pays peut fournir pour une prompte répopulation.

J'ai rassemblé dans la table IV. une liste très considérable; des pestes qui ont régné en Suisse; & peut-être y en a-t'il eu plusieurs autres, qui ne sont point venuës à ma connoissance: c'est le hazard qui m'en a fait découvrir le plus grand nombre, souvent par les annotations des Pasteurs, sur les régistres de leurs paroisses, ou par des inscriptions sur les livres des conseils, quelquefois par des manuscrits de famille; & quoique je n'indique le plus souvent qu'une seule paroisse, il ne faut pas s'imaginer que la peste se soit tenuë renfermée dans l'enceinte de cette paroisse; mais seulement parce que c'est le lieu qui m'a fourni l'annotation.

Je me suis fait à moi-même sur ces pestes si fréquentes, une objection que plusieurs personnes m'ont faite aussi. Ne donnoit-on point le nom de pestes à de simples épidémies de toute espèce? Mais à en juger par les ravages qu'elles faisoient, on ne fauroit douter que plusieurs ne fussent de véritables pestes; & dès lors que cette maladie étoit malheureusement connue dans le pays, il étoit bien aisé de la distinguer de toute autre.

Une peste qui enlève à Vevey & la Tour 1400 ames: une autre qui en fait périr à Vevey plus de 1500, & 2500 au bailliage de Rougemont: une troisième dont il mourut 700 ames à Ormont dessous; & plusieurs au-

tres tout aussi meurtrières que celles-là, étoient bien sans contredit des pestes. Le peu de précautions qu'on prenoit alors pour s'en défendre, étoit sans doute la cause de ces pestes si fréquentes, qui se promenoient d'un pays à l'autre, & qui se perpétuoient dans l'Europe. On en jugera par ces deux traits.

En 1613 régnoit dans tout le pays une peste, qui à Vevey sur-tout étoit d'une violence extrême. A un quart de lieue de Vevey mourut un pasteur qu'il s'agissoit de remplacer. La classe (*a*) s'assemble dans les chaleurs du mois de Juillet, sans autre précaution que celle de transporter l'assemblée à deux lieues de Vevey: & le pasteur élu fut présenté par un Asseſſeur Ballival, qui ne craignit point de venir de Lausanne à Corsier pour cette cérémonie.

En 1629. la peste étoit terrible dans tout le pays, mais plus violente à Nyon. La classe s'assemble à Aubonne, aussi dans le Mois de Juillet, pour remplir une église vacante. Plaintes du conseil d'Aubonne sur ce qu'un Ministre de Nyon étoit entré dans l'église. Sur cette plainte il fut délibéré, que ce Ministre fortiroit de l'assemblée, avec permission cependant de s'y représenter à l'heure de la nomination, pour offrir ses services pour les pos-

B 4

(a) On appelle *classes* dans ce pays, les compagnies de pasteurs, qu'on appelle ailleurs des *Synodes*.

tes vacans. Quoiqu'il en soit, & sans rechercher quelle a pu être la cause de ces pestes si fréquentes, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont régné, & dépeuplé considérablement le pays. *Voyez la table IV.*

Mais pas la grâce de Dieu, nous sommes depuis long-tems exempts de pestes, & pourtant la dépopulation continue. Y auroit-il peut-être dans le pays quelque cause physique de dépeuplement ? Non certainement, il n'y en a point ; & le physique de notre pays fourniroit de quoi reparer promptement nos pertes. Mais il ne suffit pas d'affurer une chose, il faut que la démonstration suive & rien n'est plus aisé que de la donner ; car lorsqu'un pays se dépeuple, s'il pèche par le physique, les morts sont en plus grand nombre que les naissances : mais tant que celles-ci l'emportent, ce n'est point au physique qu'on doit attribuer la décadence de population, il faut de nécessité qu'il y ait d'autres causes.

Le pays de Vaud pourroit doubler sa population en 120. ans.

Or par les calculs que j'ai établis sur la totalité des paroisses du pays, & en plusieurs manières, j'ai toujours eu pour résultat de proportions générales, 100 batêmes pour $79\frac{1}{3}$ morts, ou ce qui revient au même, 126 batêmes pour 100 morts. Et comme dans ce pays le nombre des morts est à celui des

habitans, comme 1 à $45\frac{1}{9}$, il s'ensuit qu'un peuple de 4511 ames nous donne annuellement cent morts, & qu'insi le pais gagnant chaque année 26 sur 4511. notre population devroit augmenter chaque année $\frac{1}{173}$ & quelque chose au-delà, en sorte que le nombre des habitans du pais doubleroit dans l'espace d'environ 120 ans.

Le lecteur trouvera à la fin de ce mémoire, la table III. qui lui présente d'un côté, une formule toute calculée du tems auquel doit doubler la population d'un pais quelconque, dès que l'on connoît la proportion de l'excédent des batèmes sur les morts avec la totalité du peuple; & d'un autre côté, l'application de cette même formule aux divers bailliages du pais de Vaud.

Il est vrai que nos régîtres mortuaires, qui servent de base & de fondement à ce calcul, n'ont pas à beaucoup près toute l'exactitude qui feroit à désirer. Je dois donc instruire le lecteur des précautions que j'ai prises, & des opérations que j'ai faites, pour assurer, autant qu'il étoit possible, la certitude de mes résultats.

D'abord je dois dire, que s'il y a des régîtres mortuaires défectueux il s'en trouve beaucoup d'exact, & que ceux-ci font le plus grand nombre: d'ailleurs, j'ai eu l'attention de mettre de côté comme nuls, ceux qui m'ont paru les moins exacts; supléant à leur défaut par les proportions trouvées dans les autres pa-

roisses du même balliage. On les reconnoîtra par le chiffre souligné qui marque le nombre des morts dans ces paroisses.

Au moyen de cette précaution, les omissions ne vont pas fort loin, & j'estime qu'elles sont plus que compensées par les enfans morts sans batême, qui augmentent le nombre des morts, sans être couchés sur le régitre des batêmes. A Vevey, par exemple, je trouve en 18 ans, 140 enfans morts sans batême, sur 1448 batisés, ce qui fait le neuf pour cent, qu'il faut ajouter au nombre d'enfans inscrits dans le livre des batêmes, pour avoir l'exacte balance.

J'estime donc qu'on peut compter avec assez de certitude, & suivant le calcul de nos régitres, 26 pour cent de gain sur la balance des naissances & des morts ; proportion au reste, qui n'est point exorbitante. Si elle est plus avantageuse que celle d'Angleterre, qui est de 112 batêmes sur 100 morts dans toute l'Angleterre, & de 117 dans les villages, (a) elle l'est beaucoup moins que dans les Etats du Roi de Prusse, où la proportion indiquée dans les actes de Breslau, est de 146 à 100 (b) Sußmilch établit la proportion générale des morts aux naissances, comme de 10 à 12 jusqu'à 13. (c) Or la proportion de 100 à 126 que nous

(a) Derham Théol. phys. page 251. 254.

(c) Bibliot. Brit. Tome II. page 47. 48.

(b) Sußmilch. Tome I. Chap. VII. page 237.

trouvons dans ce païs, tient le milieu entre 12 & 13.

Et ce qui m'assure avec une pleine certitude, que cette proportion de vingt-six pour cent, que nous avons trouvée par le moyen des régitres, ne s'éloigne pas beaucoup de l'exacte vérité, c'est que par deux autres calculs, établis sur deux méthodes très différentes, je trouve à peu près les mêmes résultats. Je vais mettre sous les yeux du lecteur ces deux calculs, aussi clairement qu'il me sera possible.

Je prends dans la table I. le nombre des mariages actuels, qui est de quelque chose au-delà de dix-neuf mille. Joignez y environ neuf mille pour les veufs & les veuves, c'est quarante-sept mille sur un peuple de cent treize mille ames, dont il y a septante six mille adultes ; il reste par conséquent environ vingt-neuf mille qui ne sont point mariés. Mais ceux-ci étant pour la plupart de jeunes gens, dont il se mariera sûrement plus des deux tiers, le nombre des célibataires suivant ce calcul, ne peut être que d'environ neuf mille, c'est-à-dire, tout au plus la huitième partie des adultes, dont la masse de notre peuple se trouve composée.

Or pour déduire de ces principes, la conséquence que je prétends en tirer pour l'accroissement de notre population, que j'ai supposé être de 26 batêmes sur 100 morts, voici de quelle manière je continue mes opérations. Je trouve que les batêmes annuels dans tout le païs, sont au nombre de 3156, qui à 20 ans,

suivant l'ordre de mortalité que le païs nous présente, doivent se trouver réduits 1915. Retranchant de ce nombre la 8e. partie pour les célibataires, il nous reste 1676 personnes à marier, qui font 838 couples; mais comme il arrive souvent qu'une personne se marie plus d'une fois, ce nombre de 1676 personnes, au lieu de 838 mariages, en donnera 953. suivant un autre calcul, duquel nous allons rendre raison ci-après.

Maintenant puisque les 3156 enfans qu'on batise annuellement au païs, sont le fruit de 805 mariages qui s'y célébrent chaque année, il est clair que ces enfans suivant nos calculs devant donner en leur tems 953 mariages, il y a 18 pour cent à gagner sur les batêmes, & 23 pour cent sur les morts, dont le nombre est d'un quart inférieur à celui des batêmes; & le résultat de ce calcul s'éloigne très peu de celui que nous avions trouvé, en tirant de nos régîtres la balance des batêmes & des morts.

Par un autre calcul fait à Vevey qui journallement se dépeuple, & qui ne soutient sa population qu'aux dépens de tout le voisinage & de l'étranger, j'ai trouvé que l'augmentation effective d'une génération à l'autre, étoit aussi le 23. pour cent de la masse du peuple; ce qui sert à confirmer encore, l'exactitude du calcul fondé sur la comparaison des régîtres. Et comme c'est ici un calcul fort combiné & curieux, qui nous découvre beaucoup

de choses intéressantes & relatives à notre sujet ; le lecteur ne me faura pas mauvais gré de lui en rendre compte un peu en détail.

Entr'autres moyens que M. Depacieux indique, pour connoître quelle est la vie moyenne dans un pais ; il veut qu'on s'informe d'un grand nombre de femmes, combien d'enfans elles ont eu, & de quel sexe : de l'âge qu'avoient à leur décès les enfans qu'elles ont perdu, de l'âge actuel de ceux qui restent en vie qu'on ajoute à l'âge de ceux-ci, la probabilité de leur vie, & qu'on divise la somme totale par le nombre des enfans.

En suivant cette méthode, j'ai trouvé 32 ans de vie moyenne sur le nombre considérable de 2093 enfans, tous nés à Vevey, & issus de 375 meres. J'aurois trouvé la vie moyenne plus forte, si je me fusse servi d'une table de probabilités calculée sur notre pais ; mais je passe légèrement sur cet article de la vie moyenne & quoique ce fut d'abord l'unique objet de mes recheches, c'est la moins intéressante des découvertes, aux quelles ce travail m'a conduit.

Et d'abord puisque 375 meres ont donné 2093 enfans crians, il résulte que chaque mere en a mis au monde $5\frac{1}{2}$. Je dis chaque mere, & non point chaque mariage, ce qui fait une grande différence, parce que toute femme qui se marie, n'a pas l'avantage d'être mere, & que souvent une femme est mere de plus d'un mariage.

Ces 375 mères ayant eu quelques-unes d'autres maris, dont plusieurs ont eu d'autres femmes; j'ai trouvé joignant le tout ensemble 381 maris, 419 femmes, combinés en 455 mariages, ce qui donne 110 femmes pour 100 maris. Sur ces 419 femmes, il s'en est trouvé 36 qui ont eu deux ou plusieurs maris; sur les 381 maris, 74 qui ont eu deux ou plusieurs femmes: & c'est sur le fondement de ce calcul de combinaisons, que j'ai établi ci-dessus, page 28 que 1676 personnes qui se marient, doivent donner 953 mariages.

Les 2093 enfans, suivant les recherches que j'ai faites du sexe & des âges, étoient 1046 mâles, 1047 femelles; dont il est mort au dessous d'un an, 276 mâles, 195 femelles, dans la proportion de 141 à 100 au préjudice des mâles. Au dessous de 30 ans, il est mort 526 mâles, 452 femelles. Il en reste qui ont atteint l'âge de 30 ans, 279 mâles, 290 femelles; & de ceux qui n'ont pas encore atteint cet âge, 241 mâles, 305 femelles, que je suppose réduits à 215 mâles, 272 femelles, après déduction faite des probabilités & des chances, qu'ils ont à courir jusques à l'âge de trente ans.

Ces faits posés, voici le calcul que j'établis. Les 2093 enfans amenés jusques à l'âge de trente ans, se trouvant réduits au nombre de 1056 favoir 494 meles, 562 femelles, ôtons 60 mâles célibataires, (c'est la 8e. partie, suivant la proportion calculée sur toute la popu-

lation du païs, & par une suposition qui donne plutôt plus que moins, comme en effet je n'en ai pas trouvé à beaucoup près autant dans mon dénombrement de Vevey :) il restera à marier 434 mâles, qui suivant la proportion ci-dessus indiquée de 110 femmes pour 100 maris, doivent épouser 478 femmes. Otions-en 20 stériles, (c'est encore la proportion que j'ai trouvée sur la population de Vevey; & vraisemblablement le nombre en doit être moins grand dans les campagnes, où communément les femmes sont plus robustes, & où l'on se marie plus jeune;) il nous restera 458 femmes mariées, qui toutes auront le bonheur d'être mères. Or si 375 mères ont donné 2093 enfans, il est clair que 458 doivent en donner 2556; d'où je conclus en confirmation de mon allégué ci-dessus, que la masse du peuple doit augmenter à chaque génération, d'environ 23 pour 100 & par un calcul progressif il s'ensuit, que l'espace de 110 à 112 ans, qui ne fait que $3\frac{1}{3}$ générations, doit être suffisant pour doubler notre population, s'il n'y a point de causes étrangères, qui en retardent ou qui en arrêtent les progrès.

Et ce qu'il est important de faire ici observer au lecteur, c'est que tout ce calcul est fondé sur l'état vicieux des choses, & tel qu'il est actuellement. Je n'ai point supposé que tous entrent dans le mariage, ni qu'ils se marient dans l'âge où le vœu de la nature

les y appelleroit , ni que les gens mariés aient autant d'enfans qu'ils pourroient en avoir , ni que les peres & meres redoublent leurs soins pour la conservation de leurs enfans. Mon culcul ne suppose point de reforme , j'ai égard au nombre de mâles célibataires , & de femmes stériles : je prends les mariages tels qu'ils sont , les enfans dans le même nombre qu'ils naissent , & je les amène à l'âge d'homme , en suivant l'ordre de mortalité que le pais nous présente ; qui plus est , je les amène tous à trente ans , quoique le plus grand nombre des hommes , parmi le commun peuple furtout , se marient plus jeunes.

J'ajouterai encore que dans le calcul établi sur ces 2093 enfans , le nombre des femelles se trouvant , contre l'ordre accoutumé , égal à celui des mâles , il arrive qu'à l'âge de trente ans , le sexe masculin est dans une proportion moins favorable , & qu'ainsi il y a moins de paires , que si le calcul eut été fait dans un lieu , où la naissance des mâles auroit gardé sa supériorité ordinaire. Cependant , & nonobstant toutes ces choses contraires à mon calcul , le résultat en est , que suivant l'ordre physique , même beaucoup dérangé par le vicieux du moral , la population de Vevey , qui pourtant se dépeuple , devoit presque doubler dans un siecle. La suite de ce mémoire indiquera les causes , auxquelles on doit attribuer ce vuide de population.

Mais avant que de quitter ce calcul , il me semble

semble que c'est ici le lieu, de dire quelque chose de la proportion des deux sexes. Il est connu que les mâles naissent en plus grand nombre que les femelles, l'excédent est à peu près le cinq pour cent, dans ce pays comme ailleurs; & à ce sujet, Derham dans la Théologie physique, (a) observe que *le surplus des mâles est très-sagement ordonné, pour remplacer la perte de ceux qui sont tués à la guerre, qui périssent sur mer, ou par d'autres accidens dangereux, auxquels les hommes sont plus exposés que les femmes.* Que ce surplus de mâles soit très-sagement ordonné, je n'ai garde de dire le contraire. La Providence se montre par-tout, & par-tout infiniment sage, mais je n'aime point à penser, que le père commun ait fait naître des hommes, pour être tués par leurs semblables. Cherchons une autre solution, & si ce fait physique se trouve lié avec un autre qui soit physique aussi, la solution sera plus naturelle & plus satisfaisante.

Il naît plus de mâles, le fait est certain; mais y a-t-il dans le monde plus de mâles que de femelles? C'est une autre question. La mortalité est si grande pour les petits garçons, que dès la première année de la vie, *ce surplus de mâles* dont nous étions en peine est déjà disparu, & que les femelles l'emportent jusques à la fin de la vie. Un coup d'œil jeté sur la table VI. présentera au lecteur l'ordre

(a) Derham Théol. phys. page 253.

de mortalité beaucoup moins avantageux pour les mâles.

Cette observation n'a point échappé à Susmilch; il pose en fait, (a) que quoiqu'il naîsse $\frac{1}{20}$ ou $\frac{1}{25}$ de garçons plus que de filles, comme il meurt en bas âge $\frac{2}{25}$ de garçons plus que de filles, il parvient de celles-ci $\frac{1}{25}$ de plus à l'âge nubile. Je ne suis donc plus en peine avec Derham de l'excédent des mâles: mais que ferons-nous de cet excédent de femelles? On pourroit dire peut-être que le beau sexe n'étant pas destiné à chercher, mais à répondre aux empressemens de l'autre sexe, il importe qu'il y ait un petit excédent, afin que les hommes aient plus de choix; mais la recherche que j'ai faite suivant la méthode de M. Deparcieux, m'en laisse entrevoir une meilleure raison.

J'ai déjà dit que 100 hommes épousoient 110 femmes. La raison en est toute simple; c'est que les hommes ont des motifs & des facilités que les femmes n'ont point, pour contracter un second mariage; aussi voit-on que le nombre des veuves est toujours beaucoup plus grand que celui des veufs, & ce surplus de femmes semble marqué par la Providence pour la consolation des veufs, d'autant plus que l'excédent paraît exactement calculé, 110 femmes pour 100 maris; 100 femmes

(a) Susmilch, Tome II. page 279. & suivantes.

nubiles pour 100 hommes en âge de se marier ? & véritablement j'ai été bien surpris, de trouver, en cherchant la vie moyenne, un argument que je ne cherchois pas, en faveur de la Polygamie successive. J'avois fait cette découverte, avant que d'avoir vu l'ouvrage de Sufmilch, & ensuite en le parcourant, je me suis apperçu que je n'étois pas le seul, que des recherches de cette espèce eussent conduit à découvrir cette vérité.

M. de Voltaire ignorant sans doute, combien la mortalité de l'enfance est plus grande pour les hommes, prétend, que *les massacres pour cause de religion dépeuplent plus que les combats*, parce, dit-il, que dans les batailles, on ne détruit que l'espèce male, toujours plus nombreuse que la femelle, mais dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes. (a) Il est bien permis à un poète de se livrer à une pensée brillante, & de négliger l'exactitude des calculs.

Mais revenons à notre sujet. J'ai posé en fait, qu'il n'y a point aujourd'hui de cause physique de dépeuplement dans ce pays; & qu'au contraire, le physique du pays peut fournir de quoi réparer promptement nos pertes. Pour prouver mon allégué, j'ai fait un calcul général sur les régitres baptistaires & mortuaires comparés avec les dénombremens effectifs, d'où il résulte, que le pays devroit dou-

(a) Voltaire, addit. à l'*histoire générale* page 311.

bler sa population dans l'espace d'environ 120 ans ; résultat qui se trouve confirmé par deux autres calculs , qui s'éloignent très peu du premier. Ma thèse est prouvée , cependant il faut en convenir , la fécondité de nos femmes n'est pas aussi grande que dans les autres païs , & la Suisse n'est plus aujourd'hui *Officina gentium*. Mais consolons-nous , puisque ce désavantage est amplement compensé par le bonheur inestimable de conserver nos enfans , qui échappent beaucoup mieux aux dangers de l'enfance.

M. de Buffon dans son histoire naturelle , (a) fournit le dépouillement des régitres mortuaires de trois paroisses de Paris , & de douze paroisses de la campagne ; il paroît par sa liste bien calculée , que la moitié des personnes qui meurent , sont des enfans au dessous de l'âge de 8 ans. Je ne prétends rien opposer à cette liste qui est très - exacte ; mais quand M. de Buffon s'efforce de prouver , que c'est là en général la marche ordinaire de la nature , j'avoue que cela me sembloit trop affligeant pour l'humanité , pour en croire cet auteur sans autre examen.

Vie moyenne en divers sens , fort avantageuse dans ce païs.

Je me mis à dépouiller incessamment le ré-gître de Vevey , & ensuite tous ceux des pa-

(a) Buffon , hist. naturelle Tome II.

roisses voisines, & bientôt j'eus occasion de me convaincre, que si la règle établie par M. de Buffon étoit aussi générale qu'il vouloit le faire entendre ; nous étions un peuple singulièrement favorisé, puis qu'au lieu de ce triste nombre de 8 ans, je trouvois pour terme moyen dans ce païs 36 ans, 40 ans, & même davantage.

Ma curiosité excitée par le succès de mes premières recherches, m'engagea à les continuer. Pour cet effet, je dépouillai moi-même tous les régîtres des environs & tous ceux des paroisses où j'avois occasion d'aller. Je m'adressai de tous côtés à Messieurs les Pasteurs, & à force de travail, je suis venu à me procurer les dépouillememens de 43 régîtres, qui me donnent 41 ans 4 mois pour terme moyen : 37 ans 5 mois pour vie moyenne : 26 ans 2 mois pour moyen du moyen. C'est ici un langage inintelligible pour quiconque n'en a pas la clé ; je dois en donner l'explication.

Ce que j'appelle *terme moyen*, c'est celui au dessus & au dessous duquel, il meurt un nombre égal de personnes. Supposons 1000 enfans pris à leur naissance, l'âge auquel ils se trouvent réduits à 500, c'est le terme moyen. C'est là ce milieu que M. de Buffon fixe à 8 ans, en conséquence de sa liste : son calcul est juste ; mais il ne peut servir que pour Paris & ses environs. Simpson qui met ce terme moyen à $3\frac{1}{2}$ ans pour Londres ; M. Wargentin à $6\frac{1}{2}$ pour la Suede ; M. Kerséboom à 31 pour la

Hollande, ont bien calculé aussi; & mon calcul n'est pas moins juste, quoiqu'il me fasse trouver un terme moyen différent, & plus grand que celui de tout autre païs.

Etonné moi-même d'un calcul si avantageux, il me vint dans l'idée, qu'on ne pouvoit guères compter sur ces indications d'âges, souvent avanturées, & faites le plus souvent, par des gens du commun & fort ignorans; mais bientôt mon scrupule s'évanouit, quand je vins à réfléchir, sur l'impossibilité de faire une erreur considérable en indiquant l'âge d'un enfant. On peut bien inscrire comme âgé de 60 ans, un homme de 58 ou de 62; mais jamais on n'indiqua l'âge d'un homme fait, quand il s'agit de l'enrégistrement d'un enfant.

Il ne faut pas s'imaginer, au reste, que le terme moyen dans ce païs, étant de 41 ans 4 mois, tandis que celui de Suède n'est que de 6 ans & demi, il s'ensuive que la vie de nos enfans soit, ni six fois plus longue, ni six fois plus assurée qu'en Suède; l'erreur seroit des plus grandes. L'avantage de notre païs est réel; mais si l'on considère qu'entre 10 & 30 ans, la mortalité est très peu considérable, on verra que sur mille enfans dans un lieu quelconque, s'il en meurt par exemple, au lieu de 400 au dessous de l'âge de cinq ans, un quart de plus ou de moins, cette quatrième partie suffiroit, pour faire monter le terme moyen au dessus de 40 ans dans un des lieux, tandis que dans l'autre il seroit au dessous de 7

ans. Un coup d'œil jeté sur la table IX. justifiera ce calcul.

Sur mille enfans au païs de Vaud, il en est mort 300 au dessous de cinq ans, & le terme moyen est de 41 ans 4. mois. Supposons qu'il en fût mort cent de plus; au lieu de 610 qui nous restent des mille à l'âge de 20 ans, nous n'en aurions que 510 & notre terme moyen seroit de 22 ans. En Suede le terme moyen n'est que de 6 ans 6 mois, & sur mille enfans, il en est mort 486 au dessous de cinq ans; s'il en étoit mort 86 de moins, ce n'est pas tout-à-fait la cinquième partie, il en resteroit à 20 ans 513 & cette cinquième ôtée suffiroit pour faire monter le terme moyen à 23 ans.

Ce que j'appelle *vie moyenne*, & que la plupart de ceux qui ont travaillé sur ces matières appellent aussi de ce nom, c'est le quotient des années qu'ont vécu toutes les personnes, sur lesquelles on établit le calcul, divisées par le nombre de ces personnes, & cette vie moyenne ne revient pas précisément au terme moyen. Supposons en effet deux paroisses, où il mourût le même nombre d'enfans en bas âge; mais que dans l'une, les crises de l'enfance une fois passées, ils atteignissent presque tous la vieillesse, tandis que dans l'autre, les fièvres, les pleurésies emporteroient un grand nombre de personnes à la fleur de l'âge; il est aisé de comprendre que le terme moyen pourroit être le même dans les deux paroisses,

quoique dans l'une on vécut beaucoup plus que dans l'autre.

Le calcul de la vie moyenne demande une opération plus longue, mais il donne quelque chose de plus uniforme & de plus précis. La liste de M. de Buffon, par exemple, qui ne donne que 8 ans pour terme moyen, donne 25 ans de vie moyenne. Celle de notre païs 41 ans 4 mois pour terme moyen, 35 ans 5 mois de vie moyenne, c'est-à-dire, qu'à prendre mille personnes sur nos régistres mortuaires, la vie de tous ensemble a été de 35417 ans, ou ce qui revient au même, à prendre mille enfans à leur naissance, la probabilité est qu'ils vivront tous ensemble 35417 ans.

Mais comme on peut prendre la vie moyenne d'un enfant à sa naissance, on peut la prendre de même pour tous les âges de la vie, & trouver par le même calcul appliqué aux divers âges, ce qu'ont à espérer de vie les personnes d'un âge quelconque. Or ayant disposé mes tables de manière qu'elles présentent la vie moyenne à 0 d'âge, à 1 an, à 2, à 5, & ainsi de suite de cinq en cinq ans jusqu'à 85. J'ai imaginé de prendre encore le moyen de ces vies moyennes, & c'est ce que j'appelle *le moyen du moyen*, dont le calcul varie beaucoup moins encore, & que le terme moyen, & que la vie moyenne prise à la naissance. La liste de M. de Buffon suivant ce calcul donne 22 ans, celle de notre païs 26 ans 2 mois.

Dans mes tables se trouvent ces trois calculs de vie moyenne : celle des divers âges, est à côté de chaque âge : Le calcul composé des vies moyennes, immédiatement au dessous des âges. Le terme moyen tout au bas de la page.

Pour la satisfaction du lecteur, j'ai rassemblé dans une table de comparaison, (table IX.) l'ordre de mortalité de divers païs, & l'on verra qu'il n'en est aucun, où la vie des enfans soit plus assurée que dans le nôtre. Je ne dis pas aucun où la vie soit plus longue, l'avantage que nous avons dans l'enfance sur les autres peuples, nous le perdons en avançant vers la vielleſſe. Ne feroit-ce point que nos peuples abusent de la force de leur tempéramment, & que les excès du vin hâtent la vielleſſe & précipitent la mort d'un grand nombre de personnes?

Qu'on ne s'étonne pas, au reste, de voir que d'un païs à l'autre, l'ordre de mortalité varie beaucoup, puisque d'une paroisse à l'autre, la différence est quelquefois assez grande ; & qui plus est, dans une même paroisse, suivant que l'on embrasse ou non, des années épidémiques dans le calcul. Un exemple fera juger du reste. J'ai trouvé pour terme moyen huit années consécutives dans une même paroisse, 42 ans, puis 5, puis 43. 8 mois 49. 3 mois, 58, 59 $\frac{1}{2}$, 35. 49. On comprend bien, que l'année qui ne donna que cinq ans pour terme moyen, étoit épidémique : il y eut beau-

coup de jeunes enfans emportés par la petite vérole, & de-là cette énorme différence. (a)

Objection sur mon terme moyen plus long que la vie moyenne ; & la réponse.

Je dois placer ici une objection, qui vient de personnes dont je respecte les grandes lumières. „ Par mes résultats, objectent ces personnes, le terme moyen est dans ce pays plus long que la vie moyenne, ce qui est contre l'ordre & les observations des autres pays. Cette différence leur a fait naître un scrupule. Elles demandent s'il y a un pays au monde, où *le terme moyen* puisse aller à 61 ou 56 ans, dans le sens qu'on attache à cette expression. Leur soupçon est, que ces résultats ne peuvent avoir lieu, qu'en prenant le terme moyen de la vie, sur un nombre des personnes mortes dans un cer-

(a) J'ai fait la même observation dans 3 autres paroisses.

	Vevey	Blonai	Chébres
1756.	61 $\frac{1}{2}$	11	12
1757	45 $\frac{1}{2}$	9	19 $\frac{1}{2}$
1758	42	47	59 $\frac{2}{3}$
1759	37 $\frac{1}{2}$	27	55
1760	50 $\frac{1}{2}$	12	15
1761	40 $\frac{1}{2}$	42	38

Il paraît que Chébres & Blonai ont eu des épidémies, dont Vevey a été exempt.

„ tain lieu & dans une certaine année extra-
„ ordinaire. Mais ce n'est pas ainsi dit on qu'on
„ cherche le terme moyen.

L'objection, si je l'ai bien faisie, porte sur deux choses. Il y a quelques paroisses dont le terme moyen paroît exorbitant, & contre toute vraisemblance; & de plus, c'est dit-on, contre l'ordre & les observations des autres pays, que je trouve dans celui-ci, le terme moyen plus long que la vie moyenne.

Surquoi j'observerai d'abord, que les observations des autres pays nous présentent aussi, le terme moyen & la vie moyenne, comme deux choses très différentes. La liste de Mr. de Buffon qui indique 8 ans de terme moyen, donne 25 ans de vie moyenne: celle de Mr. Deparcieux pour la Normandie & le Perche, 16 ans de terme moyen, 25 ans 9 mois de vie moyenne: les listes de Mr. Simpson, Hoggson, Kerseboom, Wargentin, & plusieurs autres qui se trouvent dans le livre de Mr. Susmilch, donnent toutes un terme moyen différent de la vie moyenne; & quoique ce dernier, pour abréger une opération qui seroit très longue suivant l'autre méthode, se contente d'indiquer le terme moyen, qu'il suppose ne différer pas beaucoup; cependant sa table générale qui ne donne que 19 ans 2 mois de terme moyen, donne dix années de plus, quand on veut, suivant une méthode plus exacte, mais plus longue & plus pénible, établir le calcul de la vie moyenne.

Je suis donc d'accord en ce point, avec

tous ceux qui ont travaillé sur ces matières ; c'est qu'ils ont trouvé comme moi, le terme moyen différent de la vie moyenne : mais ce en quoi mes résultats diffèrent des leurs , c'est qu'au lieu qu'ils sont tous uniformes , à trouver le terme moyen plus court que la vie moyenne, je le trouve au contraire plus long , dans la plupart des paroisses sur lesquelles j'ai établi mes calculs. Mais que l'on se donne la peine de jeter un coup d'œil sur la table IX. on trouvera aisément la raison de cette différence.

Je prendrai pour exemple , la table de Simpson pour Londres ; & je vois que les mille enfans sur lesquels le calcul est établi , sont déjà réduits à 453 à l'âge de 5 ans , ce qui fait que le terme moyen , n'est que de 3 ans & demi. Mais quand il s'agit d'établir le calcul de la vie moyenne , je trouve que les 54 personnes qui restent en vie à 70 ans , ont déjà vécu 3780 ans , qui divisés par le nombre primitif de mille , donnent un quotient plus fort que les trois ans & demi du terme moyen ; sans parler des années que ces 54 personnes ont encore à vivre , & des années qu'avoient vécu tous ceux qui sont morts dans les âges intermédiaires , depuis la naissance jusqu'à 70 ans. Aussi la vie moyenne de la table de Simpson est-elle de 18 ans 4 mois , beaucoup plus forte que le terme moyen.

Je prend ensuite la table de notre pays de Vaud ; & je vois que sur mille enfans , il en

reste encore 506 à l'âge de 40 ans, & qu'ainsi le terme moyen est de 41 ans 4 mois. Mais pour que la vie moyenne surpassât le terme moyen, il faudroit que les mille personnes eussent toutes ensemble vécu plus de 41333 ans, & qu'elles eussent atteint la vieillesse dans la même proportion avantageuse, ce qui ne se trouve pas.

Il est bien vrai qu'à l'âge de 80 ans, il nous reste encore 46 personnes, tandis qu'il n'en reste que 23 dans la table de Simpson; aussi la vie moyenne est-elle chez nous de 37 ans 5 mois, tandis que celle de Simpson n'est que de 19 ans 4 mois. Mais si l'on compare les deux tables suivant leurs proportions, dans les âges de la vieillesse, on verra que Londres a regagné sur nous, puisque les 23 qui restent en vie à 80 ans, sont la dixième partie de ceux qui vivoient à 40; au lieu que les 46 qui nous restent à cet age là, ne sont que la onzième de ceux qui nous restoient à 40 ans. On verra de même par les tables de Mrs. Wargentin & Kerseboom, qu'en Hollande & en Suède, il reste à 80 ans, la sixième partie de ceux qui vivoient à l'âge de 40 ans.

J'ai répondu, ce me semble, d'une manière satisfaisante, à ce que l'on m'avoit objecté; sur ce que, *contre l'ordre & les observations des autres pays*, j'ai fait le terme moyen, plus long dans ce pays que la vie moyenne; mais il me reste à lever cette autre difficulté,

y a-t-il un pays au monde, où le terme moyen puisse aller à 56 ans, & davantage?

J'ai moi-même été surpris, je l'avoue, des résultats que donnaient nos régitres : cependant je ne me suis pas borné à deux ou trois paroisses. S'en ai embrassé 43, je ne me suis pas contenté de deux ou trois ans, j'en ai embrassé tout autant, que les régitres ont pu me fournir d'inscriptions, où les âges fussent marqués d'une manière suivie, laissant de côté comme nuls, ceux qui n'indiquoient les âges que d'une partie des morts. De-là vient que mes tables ne donnent pas le même nombre d'années pour toutes les paroisses. Chébres, par exemple, m'a fourni 40 ans, Pully 35, Rossinière 28 ; tandis qu'il y a des paroisses qui ne m'ont fourni que 5 ou 6 ans d'inscriptions.

Dans tous les régitres, il y a toujours quelques morts dont l'âge n'est pas indiqué, je m'en suis fait donner la qualification : il y a pour l'ordinaire, jeune enfant, femme agée, vieillard, ou quelqu'autre désignation pareille, que j'ai eu soin d'apprécier toujours, de manière à ne pas trop enfler mon calcul. Ainsi sur les 943 morts de Château d'Oex, comme il s'en trouvoit dix, sans indication d'âges, ni rien qui désignât, si c'étoient de petits enfants, ou des personnes avancées en âge ; je les ai supposés au dessous d'un an, ce qui n'a pas empêché que le terme moyen de Château d'Oex, ne passe 49 ans, & la vie moyenne 42.

Il m'étoit venu le soupçon, que peut-être on auroit négligé beaucoup d'inscriptions de

petits enfans, ce qui faisoit monter si haut le terme moyen. Mais je suis revenu de cette idée, quand j'ai considéré la grande uniformité de certains districts. Nos Alpes, par exemple, donnent la vie moyenne très forte, Leyzin 61 ans; Gryon 54; les Ormont 45 & 43; Château d'Oex & Létivaz 49; Rossinière 50; & autre que les régîtres de ces montagnes sont des plus exacts qu'il y ait dans le pays, une pareille régularité ne fut jamais l'effet de l'inexactitude & du hazard.

Je ne garantirai pas nos régîtres de toute omission, & qui nous assurera qu'il n'y en ait pas autant, dans les régîtres des autres pays, sur lesquels sont établis les calculs de divers auteurs? Mais j'espére que le lecteur sera content, des précautions que j'ai prises, pour lui fournir des résultats aussi certains que la chose étoit possible.

Le sujet que je traite dans ce mémoire, offre une telle variété de recherches & de combinaisons, qu'il n'est presque pas possible de s'astreindre à suivre un ordre bien exact. Une question incidentelle, en amène une autre incidentelle aussi, qui sans être précisément à sa place, ne pourroit pas aisément la trouver ailleurs. Je retourne donc sur mes pas, & je demande au lecteur quelque indulgence.

J'ai dit ci-devant, mais sans le prouver, que la fécondité de nos femmes n'étoit rien moins que merveilleuse. La Prusse, le Bran-

debourg, la Suède, la France; j'aurois plutôt fait de dire tous les pays; sur lesquels j'ai eu occasion de voir des calculs, sur un nombre égal d'habitans, donneront toujours plus de batêmes que nous, qui n'en comptons qu'un sur 36 ames. La Hollande donne un batême sur 35 Habitans; & c'est de tous les pays, celui dont la proportion approche le plus de la nôtre, tant pour le nombre des naissances, que pour l'ordre de mortalité.

Des recherches faites, il y a quelques années à Lyon, firent trouver la proportion des batêmes aux habitans, comme 1 à 28 dans Lyon même: à 25 dans les petites villes; 23 ou 24 dans les petites paroisses. Quelle prodigieuse différence du Lyonois au pays de Vaud, où la proportion la plus favorable, & seulement dans deux petites paroisses d'une fécondité singulière, n'est pas au dessous de 26, & où dans plusieurs paroisses, elle passe de beaucoup les 40! La même différence à lieu aussi pour la vie moyenne: elle est de 25 ans & un peu plus dans le Lyonois, tandis que dans notre pays, la vie moyenne la plus foible, & dans une seule paroisse, pays mal-sain & marécageux, est de 29 $\frac{1}{2}$ ans, & qu'il y a bien des endroits, où elle est de 45 ans, & davantage.

Mais d'où vient que notre pays, où les enfans échappent mieux aux crises de l'enfance, où la vie moyenne, de quelque manière qu'on en établissoit le calcul, est plus considérable que par

par tout ailleurs, est précisément celui de tous, où la fécondité est la moins grande ? D'où vient encore que de toutes nos paroisses, celle qui nous donne la vie moyenne la plus forte, est aussi celle qui reste le plus en arrière pour la population ? Pour résoudre cette question, je hazarderai une conjecture, que je ne donne que pour telle. Ne seroit-ce point, que pour maintenir partout le même équilibre de population, Dieu auroit sagement réglé les choses de telle manière, que la force de la vie dans chaque pays, soit en raison inverse de la fécondité.

Je suppose, en effet, que l'expérience vérifie ma conjecture. Leyzin sur un peuple de 400 ames, donne un peu plus de 8 enfans par an. Le pays de Vaud en général sur le même nombre d'habitans, en donne 11 ; & le Lyonois 16. Mais s'il se trouve qu'à l'âge de 20 ans, les 8, les 11, & les 14 soient réduits au même nombre, la force de la vie donnera dans un lieu, ce que la fécondité, donne dans un autre ; & ainsi les pays les plus fains, ayant moins de fécondité ne se peupleront point trop, & les mal-fains, par leur grande fécondité, soutiendront également leur population. Je souhaiterois que par des calculs faits en divers pays, & plusieurs fois réitérés, l'on cherchât à s'assurer, si ma conjecture auroit quelque fondement.

*Objection. La vie moyenne doit être plus forte,
où il y a le moins d'enfans. Réponse.*

Je ne dois point passer sous silence, une idée qui m'a été fournie par une personne très distinguée par ses lumières; „ La vie moyenne ne donneroit-elle point des produits différens, en raison de l'émigration, & du nombre des célibataires, plus grand dans un district que dans l'autre? Supposée une paroisse où l'on se marie d'avantage; donc plus d'enfans: donc plus de morts dans le bas âge de la vie: donc la vie moyenne donnera un quotient plus petit, que dans un lieu où il y a moins de mariages, moins de jeunes gens, & conséquemment plus de vieillards.

J'avoue que cette objection, à laquelle je ne m'étois point attendu, & dont je sentis d'abord toute la solidité, me fit craindre de voir évanouir entièrement cet avantage flatteur, que je regardois comme un dédommagement, de notre peu de fécondité dans ce pays. Car il est incontestable, que si dans un lieu quelconque, les adultes sont en plus grand nombre en proportion des enfans, il y aura plus de morts dans les âges les plus avancés, par conséquent une vie moyenne plus longue, & le réciproque. C'est donc là très certainement, une des causes de cette différence de vie moyenne en divers lieux. Mais je me suis assuré par une recherche très exacte, que cette

cause là n'est pas l'unique , & que notre pays conserve , encore à cet égard , un avantage considérable.

Pour découvrir ce que je désirois de savoir, j'ai cherché d'abord quelle étoit dans chaque paroisse , la proportion entre les adultes & les enfans , & j'ai trouvé qu'en général , là où les adultes étoient en plus grand nombre , la vie moyenne étoit plus longue. Mais les exceptions à cette règle sont si fréquentes , qu'il est visible , que des causes de salubrité , ou telle autre qui peut-être nous est inconnue , se joignent à la cause générale ci-dessus indiquée. Par exemple , de 40 paroisses sur lesquelles j'ai établi mon calcul , Lausanne est la troisième de celles , où la proportion des adultes est la plus forte , cependant elle n'est que la 36 pour la vie moyenne. St. Cergue au contraire , qui de toutes les paroisses est celle où les adultes sont en plus petit nombre , est la quatrième en rang pour la force de la vie. Voyez la table XII qui présente les quarante paroisses arrangeées , suivant que les adultes y sont dans une proportion plus considérable.

M'étant assuré par ce calcul qu'il n'y a point d'uniformité à cet égard , & qu'ainsi la vie moyenne plus ou moins longue dans chaque lieu , ne dépend pas uniquement du nombre plus ou moins grand d'enfans & d'adultes ; j'ai cherché par un calcul absolu & non relatif , quel étoit précisément l'avantage de notre pays pour la vie forte des enfans.

Pour cet effet, prenant dans la table V. le nombre total des morts des 40 paroisses, j'en ai trouvé 16400, desquels 6122 sont morts au dessous de l'âge de 15 ans, ce qui donne 373 sur mille. Mais comme ce calcul ne résoud pas encore pleinement l'objection, à moins que l'on n'y joigne celui des batêmes, j'ai trouvé que les 40 paroisses ayant donné dans le même espace de tems 19489 batêmes, le nombre des enfans morts au dessous de 15 ans, est de 314 sur mille batêmes. *Voyez la table XIII.*

Ce calcul ainsi établi sur le même nombre de mille batêmes dans chaque paroisse; peu importe dans quelle proportion y soient les enfans ou les adultes; que l'on s'y marie peu ou beaucoup, la paroisse ou le pays qui a l'avantage sur les autres, c'est celui où il meurt le moins d'enfans sur le nombre donné de mille batêmes.

Or non - seulement je trouve à cet égard, d'une paroisse à l'autre, la même différence que j'ai observée sur tous les autres articles; (a) mais de plus je retrouve pour notre pays, cet avantage bien décidé sur tous les autres; puisque sur mille batêmes, nous

(a) La paroisse de Blonai, par exemple, qui à la vérité sur 8 années, en a eu deux ou trois épidémiques, a sur mille batêmes, 500 morts au dessous de 15 ans, tandis que d'autres paroisses n'ont que le tiers ou le quart de ce nombre.

n'avons que 314 enfans qui soient morts au dessous de 15 ans, pendant qu'il y en a 363 dans le Brandebourg : 377 à Paris, paroisse St. Sulpice : 385 en Poméranie : 446 à Berlin : 606 à Vienne,

A mesure que j'avançois dans mon travail, les questions se font multipliées ; & j'espére que le lecteur ne me faura pas mauvais gré, de lui apprendre le résultat de mes recherches. Quel est le sexe qui vieillit d'avantage ? Y a-t-il en effet pour les femmes, un âge critique, où elles aient beaucoup à craindre pour leur vie ? Quel est l'état le plus favorable pour la vie, le célibat ou le mariage ? Les casuaités des mois dans ce pays, sont-elles les mêmes qu'ailleurs ? Un mot sur chacune de ces questions, après quoi quittant toutes digressions, nous reprendrons le plan général de notre mémoire, pour rechercher les causes de notre dépopulation & les remèdes à ce mal.

Quel est le sexe qui vieillit d'avantage ? la table IV. qui présente l'ordre de mortalité des deux sexes, est la meilleure réponse que je puisse faire à cette question. De 8170 mâles, le nombre dès la première année est déjà réduit à 6353, tandis que sur même nombre, les femelles dès la première année, l'emportent de cinq cent ; & jusques à la fin de la vie, le nombre des femelles restantes, & leur vie moyenne, sont toujours plus considérables. Le

terme moyen pour les mâles est à 35 ans 9 mois, pour les femelles à 46 ans.

Mr. Kerseboom a trouvé qu'en Hollande, un nombre de femmes quelconque, vivoit plus qu'un pareil nombre d'hommes, selon le rapport de 18 à 17; il ajoute, que toutes les femmes qui naissent dans un endroit, vivent autant que tous les hommes qui naissent dans le même endroit: mes calculs donnent encore plus d'avantage aux femmes, leur vie étant à celle des hommes, selon le rapport de 18 à 16, au lieu que la différence du nombre des deux sexes, est beaucoup moins grande à la naissance. La liste de Mr. Wargentin pour la Suède, & celle de Mr. Deparcieux pour Paris, font voir aussi que les femmes parviennent à un âge plus avancé, que les hommes.

Mais n'y a-t-il pas cependant pour le sexe, un âge critique & dangereux pour la vie? Je fais bien que c'est là une opinion généralement répandue; & que les femmes craignent pour leurs filles la première révolution, & pour elles-mêmes, l'âge où cette révolution cesse. Il semble même que l'état de langueur, dans lequel on en voit tomber plusieurs, n'autorise que trop leurs allarmes. Cependant Mr. Deparcieux & Mr. Wargentin, l'un en France, l'autre en Suède, n'ont pas trouvé que l'âge de 10 à 20 ans, ni celui de 40 à 50, soient plus critiques pour les femmes: & mes observations dans ce pays se rapportent parfaitement aux leurs.

De dix à quinze ans, sur 5000 (a) mâles, j'ai 183 morts; sur 5500 femelles, 170 mortes. De quinze à vingt ans, sur 4800 mâles, 181 morts; sur 5300 femelles, 182 mortes. De vingt à vingt-cinq ans, sur 4600 mâles, 194 morts; sur 5180 femelles, 169 mortes. Il paroît donc, que les meres ont tout sujet de se tranquilliser sur le compte de leurs jeunes filles. Si elles souffrent quelques incommodités, il n'y a cependant point de danger pour la vie, puisqu'il paroît clairement, que sur un nombre égal de jeunes gens des deux sexes, il meurt toujours plus de mâles que de femelles.

L'avantage est encore tout entier du côté des femmes, à l'approche des cinquante ans. De 40 à 45, sur 3750 mâles, j'ai 250 morts; sur 4300 femelles, seulement 247 mortes. De 45 à 50, sur 3400 mâles, 385 morts; sur 3950 femelles, 402. De 50 à 55 sur 3050 mâles, 341; sur 3575 femelles, 818: toujours à nombre égal, il meurt plus de mâles que de femelles, même à cet âge qu'on regarde comme critique, & que les femmes redoutent si fort.

Il est donc certain, que dès la naissance les femmes en général ont un avantage sur les

D 4

(a) Tous ces nombres ne se rencontrent point avec ceux de la tabl'e VI. parce que j'ai pris 5000 pour le milieu de dix à quinze ans, entre 5071 & 4888 &c.

hommes, qu'elles conservent dans tout le cours de la vie. Quelle peut en être la raison physique? c'est ce que j'ignore. Mais pour ce qui est de l'état du mariage comparé avec celui du célibat, on conçoit aisément, que l'avantage doit être pour l'état qui répond aux vues du Créateur. L'homme & la femme étant appellés au mariage, il est naturel de penser, que cette vocation remplie ne doit point leur nuire, mais plutôt contribuer à leur meilleure santé, & à la conservation de leur vie. Mais c'est ici une vérité de fait, qui se prouve mieux par des calculs, que par des argumens théologiques.

Femmes mariées vivent plus que les filles.

Mr. Deparcieux dit que la liste de la paroisse St. Sulpice à Paris, & celle de Mr. Wargentin prouvent, qu'en effet, l'on vit plus long-tems dans l'état du mariage. Je ne fais point quels calculs Mr. Deparcieux peut avoir fait, ni quelle méthode il a suivie, mais sa conclusion se trouve conforme à ce que j'ai moi-même observé dans ce pays. Cette recherche exige des calculs extrêmement combinés, dont je dois rendre raison pour faciliter au lecteur l'intelligence de ma table.

Si les filles & les femmes, dès la naissance jusqu'à la mort, faisoient deux classes distinctes, rien de plus aisé que de prendre la vie moyenne des unes & des autres; & de s'af-

furer par un calcul fort simple, quel des deux états donne plus de probabilité, pour une longue vie. Mais entre 15 & 50 ans, les filles changent d'état, & leur classe chargée en attendant de toutes celles qui ne sont pas encore devenues femmes, & qui courrent plus ou moins long-tems la chance de filles, doit nécessairement donner un plus grand nombre de morts. Ainsi, pour établir sur ces deux classes de femelles, un calcul vrai; il faudroit ôter de la classe des filles, celles qui en sortent par le mariage & en charger à mesure la classe des femmes; de sorte que connaissant le nombre effectif de l'une & de l'autre classe, on pût savoir au juste quelle est la mortalité de chacune.

Pour venir à ce calcul, je me suis informé aussi exactement qu'il m'a été possible, de l'âge auquel sont entrées dans le mariage, toutes les femmes de Vevey; & sur le nombre considérable de six cent, j'ai trouvé par la proportion, que sur mille femmes, il en est entré dans le mariage, 171 avant l'âge de vingt ans, & de cinq en cinq ans jusqu'à cinquante 351. 255. 105. 66. 26. 26. J'ai fait la même recherche sur le nombre de plus de mille femmes, prises indifféremment dans les villes & dans les villages, & j'ai observé qu'à la campagne, elles se mariaient beaucoup plus jeunes. Or dans ce calcul, plus les femmes se sont mariées jeunes, plus le nombre effectif en est considérable dès les premières années,

& par conséquent la mortalité moins grande à proportion, puisqu'elle est repartie sur un plus grand nombre de personnes.

Ainsi ma table étant calculée sur l'état d'une ville, où les femmes sont entrées plus tard dans le mariage, il est clair, que la différence est toute entière au préjudice de la classe des femmes; & cependant par cette table, la vie des femmes est plus longue que celle des filles. Mon calcul tiré de 35 régistres, sur lesquels j'ai établi l'ordre de mortalité de l'une & de l'autre classe, donne 7123 femelles, qui à l'âge de 15 ans sont réduites à 4714 toutes filles; & dès lors, elles commencent à se diviser en deux branches, dont 1099 sont demeurées filles, 3615 sont entrées dans le mariage.

Si elles y étoient entrées toutes à la fois, le calcul feroit aisément; mais comme elles ont changé d'état, les unes plus jeunes, les autres moins jeunes, la table VII page C. indique l'ordre, suivant lequel la classe des femmes s'est peuplée aux dépens de celle des filles. Et quant à la dernière colonne, qui présente le nombre de filles & de femmes mortes sur mille, comme il semble que les chiffres ne se rapportent pas, je dois avertir le lecteur, que j'ai établi mon calcul sur le moyen de ces deux nombres. Ainsi les 146 filles mortes de quinze à vingt ans, sont 33 sur mille, non point de 4714 ni de 3951 mais du moyen de ces deux nombres.

Voici donc tout le mystère de cette table. La page A. colonne du milieu, présente l'ordre de mortalité des femelles en général, sans distinction de filles & de femmes. Elles sont à la naissance au nombre de 7123 ; qui à 50 ans se trouvent reduites à 3287, dont 527 encore filles & qui demeurent telles, 2760 actuellement femmes. Or il est bien visible, que si l'on pouvoit séparer les deux classes dès la naissance, puisque les 3287 femelles qui restent en vie à l'âge de 50 ans, sont le reste des 7123 que nous avions à la naissance, les 527 filles, devroient être le résidu de 1350 ; & les 2760 femmes, le résidu de 5893.

Les deux classes ensemble se trouvent confondues, & courent conjointement une même chance, jusques à l'âge de 15 ans ; & en les supposant l'une & l'autre de mille personnes, elles se trouvent réduites à l'âge de 15 ans, comme on le voit dans la table, au nombre de 662. Dès lors jusques à la fin de la vie, elles ont chacune leur ordre particulier de mortalité, & leur vie moyenne, & cet ordre est constamment à l'avantage des femmes mariées.

La page C de la table, présente en sept colonnes tout ce calcul rassemblé. Au milieu, l'ordre de mortalité des filles & des femmes ensemble. A droite & à gauche sous trois colonnes, la mortalité des filles d'un côté, celle des femmes de l'autre, prise non - seulement telle que le régitre l'indique, mais aussi telle que nous l'aurions, si l'on pouvoit séparer les deux

classes dès la naissance; & outre cela, le nombre effectif de l'une & de l'autre classe, établi sur les changemens combinés tant de la mort que du mariage.

Une remarque encore sur la page C de cette même table. De 15 à 20 ans, & de 20 à 25, le nombre des femmes mortes sur mille, n'est que la moitié de celui des filles, sur le même nombre; & même si j'eusse dressé ma table suivant les proportions de la campagne, la différence à l'avantage des femmes, seroit plus grande encore. Mais sans prétendre affoiblir l'avantage réel, que mes recherches donnent à l'état du mariage, je dois cependant faire observer, que le peu de mortalité des femmes dans les prémières années, ne tire pas absolument à conséquence; parce que la classe des femmes dans la jeunesse, au commencement de leur mariage, est composée de personnes choisies, & pour l'ordinaire d'une bonne constitution: au lieu que la classe des filles demeure chargée de toutes celles qui font d'un tempérament plus foible: ce qui pourtant n'empêche pas, que toutes compensations faites, les femmes mariées n'ayent sur les filles un avantage très sensible, qui paroîtroit plus grand encore, en établissant les proportions sur les mariages de la campagne.

Les mois qui donnent plus de morts, ont aussi plus de batêmes.

Je dirai aussi un mot sur les casualités des mois, tant pour les batêmes que pour les morts. La providence se montre par-tout; & il est à observer, que les mois qui donnent le plus de morts, sont précisément ceux qui donnent aussi le plus de batêmes. Quelle peut en être la raison physique? J'avois d'abord soupçonné, que la même salubrité de certains mois de l'année, qui fait que la mortalité est moins grande, pouvoit aussi procurer plus de conceptions; en sorte que la population plus considérable dans les mois les plus mal-faisans, devroit être imputée à la salubrité de la saison, qui précédent de neuf mois; mais j'ai été dérouté dans ma conjecture, en voyant que les faits n'y répondoint pas exactement.

On pourroit penser aussi, que c'est précisément le nombre des naissances, plus grand dans les mois féconds, qui occasionne dans ces mêmes mois une plus grande mortalité, par le grand nombre de petits enfans, qui meurent les premiers jours de leur vie. Mais cette raison ne satisfait point encore: le mois le plus fécond donne tout au plus une augmentation d'un tiers sur les naissances, & comme il ne meurt dans le premier mois de la vie, que la neuvième partie, tout au plus, des enfans qui naissent; ce tiers d'augmentation sur les naissances, ne peut jamais faire sur le nom-

bre des morts , une plus grande augmentation que d'une vingt-quatrième : or l'expérience fait voir , que la mortalité de certains mois va presque au double.

Il n'est pas impossible qu'il y ait de ce fait, quelque raison physique, mais elle m'est inconnue; en attendant que nous la découvrions , contentons - nous de celle-ci , c'est qu'il semble , que pour reparer les pertes du genre humain dans la saison mal-faise, Dieu a voulu en compensation , donner à cette même saison , l'avantage de fructifier avec plus d'abondance.

J'ai dressé la table XX ; dont la prémiére page présente les casuальités des batêmes pour chaque mois de l'année , à Vevey & à Londres. La seconde page présente les casuальités des morts , à Vevey & dans quatre autres lieux. Tout est calculé sur le nombre de mille , que la table des batêmes nous présente à double , savoir dans la proportion sur mille batêmes , & dans la proportion sur mille morts.

En voilà bien assez , peut-être trop , sur des questions curieuses qui n'ont fait qu'amuser le lecteur , ou peut-être que l'ennuyer. Hâtons-nous de reprendre le fil de notre mémoire , & recherchons les causes de notre dépeuplement , pour ensuite indiquer les remédes.

ARTICLE IV.

Emigration, cause principale de la dépopulation.

La principale cause de la dépopulation du pays, pour ne pas dire l'unique cause, c'est l'émigration. Il en est sans doute, une infinité d'autres qui nous nuisent beaucoup, mais qui ne font à parler exactement, que des causes d'une moindre population; puisque nonobstant tous les empêchemens, qui retardent les progrès de notre population, les batèmes surpassent toujours le nombre des morts, ensorte que si la balance d'entrée & de sortie étoit égale quant à l'émigration, l'excédent des batèmes seroit suffisant pour doubler la population du pays, dans l'espace d'environ 120 ans. C'est ce que j'ai déjà dit & calculé page 24, & la table III. sur laquelle le lecteur est prié de jeter les yeux, lui fournira la preuve de cet allégué, par un calcul établi pour tout le pays de Vaud en général, & pour chaque Bal- liage en particulier.

Outre l'émigration, plusieurs causes empêchent les progrès de notre population.

Cependant quoiqu'il y ait, par la comparaison des régitres baptistaires & mortuaires, même dans l'état actuel des choses, (l'expatriation toutefois exceptée,) un excédent assez

considérable , & une ressource assurée pour la répopulation du pays , il s'en faut beaucoup , que le pays ne mette à profit tous ses avantages. Combien d'obstacles qui diminuent en plusieurs manières notre population , qui en retardent les progrès , qui empêchent qu'elle ne soit , & aussi nombreuse & aussi prompte , qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

En effet , tous ceux qui devroient fournir leur contingent à la population , ne s'acquittent pas de cette dette : nous avons des célibataires. Tous ceux qui se marient , n'entrent pas dans cet état , lorsqu'ils y seroient appellés par le vœu de la nature : plusieurs se mettent en devoir d'être peres , qui sont en âge de prendre les invalides. Tous ceux qui vivent dans le mariage , n'en remplissent pas fidélement les obligations : nos familles moins nombreuses que celles de nos peres , en fournissent la triste preuve.

Et si d'un autre côté , les petits enfans mal-soignés périssent en plus grand nombre : si les épidémies font des ravages , qu'une bonne police auroit considérablement diminués : si plusieurs se ruinent par leurs débauches , vieillissent avant le tems , & engendrent par leur faute , des enfans mal-faisans , chargés des iniquités de leurs parens. Abus moins grands peut-être dans ce pays qu'en plusieurs autres ; mais il y auroit pourtant à reformer , & il n'est pas douteux , qu'une pareille réforme n'augmentât

tât très considérablement l'excédent des batêmes sur les morts.

Cet excédent tel qu'il est, ne laisseroit pas que de remplir à la longue, les vides de notre population, & quelques générations suffroient pour la mettre sur un très bon pied; mais cette ressource ne suffit pas pour reparer le mal de l'émigration, qui seule est capable de reduire le pays à néant, si l'on néglige d'y apporter incessamment du remède. Ce n'est point ici une vaine déclamation, c'est une affaire de calcul, dont il n'est pas difficile de donner la preuve.

En dix ans, sur la totalité du pays de Vaud, je trouve que l'excédent des batêmes sur les morts est de 6518, desquels suivant la proportion ordinaire des deux sexes, il doit y avoir 3338 mâles, 3180 femelles. Mais de tout cet excédent, il ne restera à l'âge de vingt ans, que 1923 mâles & 2033 femelles; il s'agit de savoir si ce nombre de 1923 mâles, est une pépinière suffisante, pour remplacer les hommes que nous perdons par les deux branches d'émigration, la militaire & la commerçante.

Calcul de l'émigration militaire.

L'émigration militaire dans tout le pays de Vaud, suivant l'indication fournie par Messieurs les Pasteurs, monte pour dix ans à 1808 dont il est rentré 783, par conséquent il y a un vuide de 1025 qui sont absolument

1766. I. P.

E

perdus. Mais il faut observer que ceux qui sont rentrés, ne sont pas à leur retour, tels qu'ils étoient lorsqu'ils font partis. Et sans mettre en ligne de compte, le goût de fainéantise qu'ils ont presque tous contracté, les infirmités & les maladies dont ils reviennent chargés, & qu'ils transmettent souvent à leurs enfans; on ne peut pas disconvenir, que cinq ou six années passées dans le service, ne soient une perte réelle pour la population, d'autant plus que ces années d'absence, tombent sur le tems de la jeunesse le plus précieux de la vie, & le plus propre à la génération. Car quoiqu'il n'y ait pas un âge déterminé, auquel les hommes perdent la faculté d'engendrer, il n'en est pas moins vrai, que la probabilité est beaucoup plus grande pour un jeune homme, & le moins qu'on puisse m'accorder, c'est que nos militaires revenus du service, ont perdu par leur absence, en laissant écouter le tems auquel ils auroient pu se marier, & d'une manière utile pour la population, le tiers des enfans que probablement ils auroient eu.

Suivant cette supposition que j'estime très modérée, il faudra aux 1025. qui sont absolument perdus, ajouter le tiers des 783 qui sont rentrés; & ainsi la perte qui nous arrive par l'émigration militaire, se trouve de 1286 hommes en dix ans, c'est plus des deux tiers de l'excédent de notre population; & le tiers qui nous reste sur l'excédent seulement, qui n'est

par conséquent que la quinzième partie (*a*) des enfans qui naissent, n'est peut-être qu'une compensation à la vérité un peu ample, de ce que le service ne nous ôte que des hommes choisis, les plus forts, les plus vigoureux, les plus propres à tous les travaux & à la génération; tandis qu'il nous reste inutilement, les foibles, les étiques, les estropiés, les imbécilles. Je conclus donc, que tant que les choses demeureront sur le même pied à cet égard, l'expatriation militaire exclut toute possibilité de repeupler le pays.

Les calculateurs politiques s'accordent tous à établir, qu'un pays ne peut pas sans ruiner sa population, entretenir sur pied plus d'un soldat sur cent ames. J'ignore de combien nous excédons cette proportion, mais il faute aux yeux, qu'en rassemblant tous les soldats que nous avons dans les divers services, avoués ou non avoués; il n'est point de nation, qui doive être plus épaisse que la nôtre par le service militaire. (*b*) S'ils ne sont pas entrete-

(*a*) Les batêmes en dix ans sont au nombre de 31556. L'excédent 6518. dont le tiers 2173 fait environ la quinzième partie.

(*b*) Cette année, quoiqu'en pleine paix, les enrôlements ont porté un préjudice considérable à la culture des terres, dans le Bailliage de Vevey. Toute la plus belle jeunesse enlevée à Montreux, est survenue là dessus une maladie épidémique, des morts, des malades, des convalescents en grand nombre; les ouvriers si rares qu'on n'en a pu avoir suffisamment pour au

nus des coffres de l'Etat , ils le font toujours aux dépens de notre population , & d'une manière d'autant plus ruineuse , que nos troupes , soit à cause de leur bravoure reconnue , soit en qualité de troupes étrangères , sont toujours plus exposées que les autres.

Calcul de l'émigration commerçante.

Faisons aussi le calcul de l'émigration commerçante. D'abord j'observe , qu'une partie de celle-ci doit être mise sur le compte du militaire. Un soldat qui revient au païs après avoir servi huit ou dix ans , ne fait plus à quoi se vouer. Défacoutumé du travail , il ne peut plus fouir la terre , ni apprendre aucune profession. Cependant il n'a pas des revenus pour vivre dans l'oisiveté , il sort du païs pour servir en qualité de domestique , parce qu'il n'est plus propre à la vie de cultivateur.

Je n'établis aucun raisonnement ni calcul sur l'émigration des femmes : celle-ci ne nuit pas beaucoup à la population , tant qu'il en reste assez au païs , pour que les hommes trouvent à se marier ; or nous n'avons pas été jusques à présent , dans le cas d'enlever les filles de nos voisins. Il est vrai , que l'émigration du sexe est plus considérable dans les Balla-

cun prix : les journées de femmes jusques à 7 batz ; celles d'homme 10 batz , qui font trente sous de France , & demi pot de vin.

ges voisines de Genève, elle surpasse même de quelque chose dans ces quartiers là, l'expatriation des hommes ; mais quand il y aurroit quelque vuide pour le nombre des femmes, le mal feroit peu de chose, parce que les hommes de ce district trouveroient facilement à se pourvoir dans le reste du pays, où les femmes sont en plus grand nombre.

Mais j'y trouve un inconvenient plus considérable, sur-tout si le mal alloit en empirant ; c'est que dans ces balliages, presque toutes les filles, étant des personnes revenuës au pays, après avoir passé la fleur de leur jeunesse à Genève, il feroit fort à craindre pour ce district là, que les mariages se contractant dans un âge plus avancé qu'ailleurs, la population n'en souffrit beaucoup.

A divers égards sans doute, l'expatriation commerçante est moins funeste au pays que l'expatriation militaire ; mais elle ne laisse pas que d'être un grand mal, par le nombre très considérable de sujets qu'elle nous enlève, & de sujets nécessaires à notre population. Il est parti en dix ans pour l'étranger, suivant l'indication de Messieurs les Pasteurs, 1943 hommes : il en est rentré 342, par conséquent 1601 de vuide effectif. Ajoutez-y 114 pour le tiers supposé perdu des 342 rentrés, eu égard au tems de leur absence, nous aurons 1715 ce qui fait à une neuvième près, quant à l'espèce mâle, tout l'excédent des batêmes sur les morts.

Calcul combiné des deux émigrations.

Réunissant maintenant les deux calculs, je dis que le militaire nous ayant fait perdre en dix ans 1286 hommes, & l'autre émigration 1715. c'est en tout 3001. Mais l'excédent total des batèmes n'étant que de 6518. dont 3338 mâles, qui se réduisent à 1923 en les amenant à l'âge de vingt ans, nous avons de vuide suivant ce calcul, le nombre considérable de 1078. tous mâles & hommes faits.

Or s'il nous faut 6518 batèmes pour avoir 1923 hommes âgés de vingt ans, il faudra 3654 batèmes pour remplacer ces 1078 hommes perdus par l'émigration, & comme ces 3654 batèmes en dix ans, font annuellement la trois cent neuvième partie de tout le peuple, il est clair, que le païs au lieu de doubler sa population, comme il feroit dans l'espace de 120 ans, si l'émigration n'y apportoit point d'obstacle, il doit au contraire, se trouver reduit à la moitié en 214 ans.

Il y a, j'en conviens, quelque déduction à faire; à raison des nouveaux colons, qui doivent entrer dans la balance de la population, comme on fait entrer les émigrans dans la balance de la dépopulation. Je ne fais si le nombre en est considérable, mais je fais qu'on feroit une grande erreur, si l'on comptoit pour nouveaux colons, tous ceux qui sont indiqués comme tels, dans les tabelles du dénombrement.

A la page intitulée, *nouveaux habitans reçus, dans les dix dernières années*, les rubriques des colonnes portent, *Bourgeois, Non-Bourgeois du canton, & de l'Etranger.* Il n'y a que les derniers seuls qui soient nouveaux colons, & même pas tous; car il s'en trouve plusieurs, qui étoient déjà au pays depuis longues années, quelques-uns dont le pere & le grand-pere y étoient déjà, mais qui n'ont été reçus, que depuis peu à l'habitation.

Et quant aux deux autres classes d'habitans nouvellement reçus, qu'importe à la population du pays, quand un homme d'Oron, est reçus bourgeois ou habitant, à Lausanne ou à Vevey? ce n'est pas un sujet gagné, ce n'est qu'un sujet transplanté, je dirois volontiers un sujet perdu, car on peut regarder comme tel, tout homme de campagne, dès qu'il a le malheur de mettre le pied dans une ville. Ni lui, ni sa postérité ne retourneront plus à la culture des terres; ses enfans feront de profession.

Messieurs ses petits fils voudront être grands négocians; le pays trop ferré fournira trop peu d'alimens à leur ambition, ils iront dans l'étranger, chercher en vain un trésor qu'ils auroient trouvé, en fouillant & remuant avec soin le petit héritage de leurs peres.

Nouveaux colons ne font souvent qu'une population personnelle.

Je reviens à mes nouveaux colons. Quand nous en aurions la liste effective & bien exacte, il y auroit encore beaucoup à décompter sur le nombre. Les étrangers ne font le plus souvent qu'une population personnelle : ce sont des gens âgés qui se retirent dans un pays de liberté, pour y passer doucement leurs vieux jours. Mettre de tels colons en balance de population, contre ceux des nôtres qui s'expatrient, c'est compter des plantes de bois mort, pour autant d'arbres en force & portans fruit, qu'on auroit coupés dans un verger.

Et peu solide.

J'ajouteraï que c'est encore une question, que j'envisage tout au moins comme problématique, savoir, si les nouveaux colons dans un pays tel que le nôtre peuvent faire une population bien solide. Nos villes du pays de Vaud quoique petites, sont pourtant des gouffres qui engloutissent la campagne, sans lui renvoyer aucune sorte de population : ce sont pour ainsi dire des entrepôts d'émigration. *Or c'est dans les villes que se jettent tous les étrangers, & plus nos villes se peuplent, plus la campagne en souffre.*

Que nos familles se multiplient, qu'il n'y ait plus parmi nous de célibataires, que tous à l'envi, aient la louable ambition de donner des sujets à la patrie, ce sera le bien & la prospérité du pays; & si par ce moyen là, notre peuple pouvoit en 50 ans, voir augmenter sa population de 50 mille ames, cet accroissement répandu dans tout le pays, uniforme & proportionnel, nous vaudroit mieux que la conquête d'une province.

Mais si cet accroissement de population nous vient du dehors, & des nouveaux colons qui viendront s'établir chez nous, la proportion sera rompuë: nos villes seront trop peuplées, les villages déserts: le petit nombre de cultivateurs attirés encore dans les villes, pour y être domestique & journaliers: les artisans trop multipliés à proportion du nombre de consommateurs, seront forcés de s'expatrier pour avoir du pain; vous ne ferez qu'échanger vos vieux colons contre des nouveaux, & cet échange ne se fait jamais à profit.

L'affluence des étrangers fait prospérer un Londres, un Amsterdam; mais nos petites villes sont dans un cas tout différent de ces grandes villes, situées près de la mer, où la classe des artisans & des marchands, peut se multiplier beaucoup, sans s'embarasser & sans se nuire. Quant a notre pays, j'estime que sa population, pour être établie sur un pied réellement avantageux, n'exige pas seulement un numéraire considérable; mais un juste af-

fortiment de toutes les classes qui composent notre population.

Ma pensée n'est pas, bien loin de-là, que nous devions fermer nos portes aux étrangers: toute la terre est le domaine de notre commun pere, & le domicile assigné à tous ses enfans. Mais dans le choix des nouveaux colons, je voudrois qu'on donnât la préférence à ceux qui nous sont réellement utiles, c'est-à-dire, à ceux qui viennent s'établir dans les campagnes, pour cultiver la terre: & je voudrois sur-tout, qu'au lieu de trop compter sur la ressource incertaine, peut-être trompeuse, d'une répopulation par de nouveaux colons, on s'efforçât de faire valoir les ressources intérieures, que le physique du pays nous présente.

Objection à ce sujet. Réponse.

J'ai mis en lettres italiques, un article de ce mémoire, que l'illustre société m'a renvoyé sous - ligné avec cette note, *proposition qui n'est pas prouvée, proposition selon nous, sujette à de grandes exceptions.* Je dois m'expliquer, & tâcher s'il est possible, d'édifier ces Messieurs.

Nos peres répugnoient beaucoup à toute réception d'étrangers, & regardoient comme nuisible une population trop nombreuse. Il confondioient la population en elle même, avec la population accidentelle par la reception des étrangers.

L'expérience leur avoit appris, que souvent de nouveaux venus font une concurrence, qui porte préjudice aux anciens colons. De-là leurs préjugés contre tout accroissement de population; de-là cette conséquence peu juste, que rien n'est plus avantageux à une ville ou à un peuple, que de resserrer ses priviléges, dans le cercle étroit d'une société peu nombreuse.

Ce système gothique est maintenant passé de mode, & nos politiques modernes voyent tous les objets, avec des lunettes à longue vuë. Tous les pays qui se sont enrichis, doivent l'accroissement de leur grandeur, à l'accroissement de leur population: leur prospérité a fait ouvrir les yeux, & l'on a compris enfin, qu'une nombreuse population faisoit la richesse & la force des Etats. On jette ensuite un coup d'œil, sur les pays qui ont accru leurs forces & leur population; & l'on voit que c'est aux étrangers qu'ils ont reçus chez eux, que l'Angleterre, la Hollande, le Brandebourg, sont redéposables de ces avantages: il semble que l'on est fondé à conclure, que les mêmes moyens doivent nous procurer les mêmes avantages.

Je ne suis pas surpris, que l'on tire une conséquence, que j'ai moi-même tirée très long-tems, sans réserve ni restriction aucune; & je sens fort-bien, que c'est se présenter avec un air de paradoxe, que de reconnoître d'un côté, l'avantage réel d'une nombreuse population, & en même tems, de mettre en que-

tion, s'il peut y avoir chez nous par l'établissement des étrangers, un accroissement réel & effectif de population.

Persuadé, comme je le ferai toujours, de la grande utilité d'une nombreuse population, je croyois dicté par l'intérêt particulier, & par une basse jalousie, tout ce qu'on allégué communément dans nos petites villes, contre la réception des bourgeois & des habitans : j'aurois voulu pouvoir retourner en arrière, retenir dans le pays tous les refugiés du siècle passé, & leur offrir gratuitement à tous la bourgeoisie de nos villes : je roulois dans mon esprit, divers projets pour reparer la faute de nos peres : j'aurois volontiers ouvert un azyle aux Juifs, que j'aurois voulu associer à tous nos priviléges, jusqu'à les admettre aux emplois. Mon zèle pour la population ne respectoit aucune de nos anciennes constitutions : ce zèle ne s'est point ralenti ; mais de longues recherches m'ont rendu plus circonspect sur les moyens. Je désire plus que jamais la répopulation du pays, mais le seul moyen que je crois efficace, pour parvenir à un but si salutaire c'est de faire valoir nos ressources intérieures.

Placé depuis longues années dans une ville, qui de tout tems ouvrit ses portes à tout le monde, qui depuis 150 ans a incorporé dans sa bourgeoisie plus de 500 familles, sans parler des habitans reçus en très grand nombre, j'avois regret que toutes les villes ne sui-

vissent pas le même système , qui me sembloit devoir rendre notre population plus nombreuse , & la prospérité du pays plus florissante.

Mais quelle ne fut point ma surprise , lorsque parcourant les anciens régîtres , je remarquai que non seulement Vevey n'avoit point augmenté le numéraire de sa population , mais que l'ancienne bourgeoisie , qui sans doute s'étoit promise beaucoup d'avantages , de ces réceptions continues de bourgeois , étoit pour ainsi dire , reduite à néant . Phénomène d'autant plus frappant pour moi , que les autres villes du pays , & les paroisses voisines , ont toutes conservé un beaucoup plus grand nombre de leurs anciens habitans , comme je m'en suis assuré par l'examen des vieux régîtres de douze à quinze paroisses .

Il est à propos de mettre sous les yeux du lecteur , les faits justificatifs . Vevey en 1613 au sortir d'une peste , qui venoit de lui enlever plus de quinze cens ames , avoit encore assez de peuple , pour donner annuellement plus de cent batêmes : il s'en faut bien que nous n'approchions aujourd'hui de ce nombre . La seule bourgeoisie indépendamment des autres habitans , donnoit 67 batêmes par an , & par conséquent , elle devoit faire un corps de 2500 ames tout au moins ; mais il ne reste à Vevey de ces anciennes familles que 291 têtes : les noms d'autrefois sont presque tous éteints , & n'existent plus , ni dans Vevey , ni dans le

reste du pays, ni dans l'étranger. Qui plus est, cette bourgeoisie sans cesse recrutée, est actuellement moins nombreuse que la vieille bourgeoisie, puisqu'elle ne donne aujourd'hui que 34 batêmes par an; & ce qu'il y a de singulier, c'est que les familles qui composent la masse totale de la bourgeoisie, sont en nombre inférieur à celui des familles reçues pendant les 150 ans.

Cette triste découverte me fit faire bien des réflexions. Quoi! disais-je, toutes les autres villes & communautés, qui ont eu plus ou moins cet esprit de rétrécissement qu'on nous reproche, voyent subsister beaucoup de leurs anciens familles; & Vevey la seule ville du pays de Vaud, qui s'est de bonne heure affranchie du préjugé, a vu éteindre ses anciennes familles, & sa population aller en décadence. Il me vint le soupçon, que peut-être cette nombreuse réception de nouveaux colons, ne convenoit pas à la position de ce pays, & qu'elle se combinoit mal avec nos constitutions, & les droits générans de nos bourgeoisies.

Je ne suis pas assez mauvais logicien pour faire ce raisonnement; une ville a reçu des bourgeois en grand nombre, cependant cette ville a perdu beaucoup de sa population, & vu éteindre ses anciennes familles: donc une ville se dépeuple par la réception des nouveaux colons.

Mais voici un autre raisonnement, qui ne pèche point contre les règles de la logique, quoiqu'il n'ait pas, je l'avoué, toute l'évidence possible de la démonstration. Vevey est de tout le pays, la ville qui a reçu des bourgeois en plus grand nombre : cependant Vevey s'est dépeuplée, autant & plus quaucun autre lieu, & l'ancienne bourgeoisie qui se promettoit de grands avantages de ces nombreuses réceptions, n'existe plus aujourd'hui : Révolution singulière! Révolution unique, & qui n'est arrivée que dans cette seule ville. Donc il n'est pas bien sûr que les nouveaux colons fassent la prospérité de ceux qui les reçoivent, & qui les associent à leurs priviléges ; & la chose mérite tout au moins un examen ultérieur. (*)

Mais comment se peut-il, que ce qui peuple les autres pays, cause chez nous la dépopulation? Quel paradoxe! & bien loin qu'on doive attribuer l'extinction des anciennes

(*) Nous sommes fort éloignés d'adopter les conclusions de l'auteur sur cette matière, non seulement elles ne nous paroissent pas évidentes; mais nous sentons combien, en les étendant un peu, on pourroit en abuser en faveur de ce système exclusif reçu dans la plupart des communautés. Nous prions le lecteur de confronter avec ces réflexions de l'auteur, celles qui se trouvent déjà dans divers passages de ce recueil, ou qui paroîtront encore sur cette importante matière. *Note de la Soc. de Berne.*

familles de Vevey, & la décadence de sa population, au trop grand nombre de bourgeois reçus, il semble plus naturel de penser, que ce font ces associations multipliées qui ont maintenu sa population, & que sans elles, la ville seroit réduite à néant.

Quand je dis, qu'une ville peut se dépeupler par une reception trop nombreuse de nouveaux colons, c'est toujours dans la supposition que la campagne n'en reçoit point, ou qu'elle n'en reçoit pas dans une juste proportion. Nos villes du pays de Vaud font à peu près la cinquième partie de tout le peuple; mais cette cinquième partie est nourrie en plus d'une manière par les quatre autres. C'est la campagne qui nourrit les villes, à qui elle fournit les denrées nécessaires à la vie: c'est elle encore qui nourrit les villes, & qui fait vivre les bourgeois des villes, qui vendent leur industrie à tout le peuple des environs.

Dans quel cas les nouveaux colons font un accroissement réel de population.

Qu'il vienne donc à Vevey en 50 ans, 500 familles étrangères, dont 400 soient gens de campagne, qui se répandent dans les villages voisins, les cent autres gens de ville, qui s'établissent à Vevey; ce fera un accroissement de population, réel & profitable, pour le pays en général, & singulièrement pour Vevey

Vevey & son district, parceque les différentes classes conserveront toujours leur juste proportion.

Mais qu'il nous vienne ce même nombre de familles, qui au lieu de se répandre dans le pays, fixent toutes leur domicile dans la ville, ce feront pour la plupart des artisans ou des gens de commerce, qui partageront l'industrie des bourgeois du lieu, sans augmenter en proportion, les ressources de la ville, ni la consommation de la main d'œuvre. Ce sera donc la ruine infaillible de plusieurs des vieux habitans; & la campagne même ne pourra que souffrir beaucoup, par la quantité de cultivateurs, que le funeste accroissement de la ville y attirera en plus grand nombre, pour y servir en qualité de domestiques ou de manœuvres. (a)

Pour rendre ceci plus sensible, qu'il me soit permis de faire une supposition, dans laquelle je porterai les choses à l'extrême. Je supposerai donc notre pays de Vaud dans une po-

(a) Voyez la table XIV on y voit la population de Vevey réduite à 3350 ames, quoiqu'elle fût certainement plus peuplée dans les tems anciens; les tristes débris de la vieille bourgeoisie réduits à 291 têtes, tout le reste de sa population, en plus grande partie aux dépens de la campagne, qui à son grand préjudice fournit à la population de Vevey, sans qu'il y ait pour la ville, une augmentation réelle & effective.

sition si défavorable, qu'il soit du tout impossible d'en augmenter l'exportation : Vevey cependant avec le nombre actuel de ses habitans; un petit nombre de cultivateurs pour les fonds de son district, des artisans autant qu'il en faut, pour les besoins de la ville & du voisinage: un commerce de détail suffisant pour la commodité du lieu-même; & en outre, quelque peu de commerce extérieur. Si dans cette position, venoient à Vevey successivement un peuple d'artisans de toute espece, & toujours reçus sans difficulté, il est incontestable que bientôt ils se multiplieroient au point de ne pouvoir plus subsister; ils se mangeroient pour ainsi dire les uns les autres; & de nécessité il faudroit, ou que les anciens colons fissent place aux nouveaux, & qu'ils allassent chercher fortune dans l'étranger, ou qu'ils mourussent à l'hôpital.

Maintenant pour ramener au vrai, la supposition outrée que nous venons de faire, je conviens qu'absolument parlant, il n'est pas impossible d'augmenter chez nous l'exportation; mais on m'avouera aussi que cette exportation ne sera jamais pour nous, aussi facile que pour un Amsterdam, pour un Londres. Et il ne s'ensuit pas, de ce qu'une de ces villes peut sans inconvenient, multiplier pour ainsi dire à l'infini ses artisans, dont le travail s'exporte par mer jusques aux extrémités de la terre, que nos villes du pays, éloignées de la mer & des rivières navigeables, puis-

sent faire subsister aussi tous les artisans qui viendroient s'y établir.

D'abord combien de professions, qui ne peuvent rien exporter, ou presque rien. Le boulanger, le boucher, le charpentier, le marchand de petit détail, le barbier, le ramoneur de cheminées, & quantité d'autres. S'ils manquent d'ouvrage dans le lieu, ils ne peuvent point exporter leur travail, ils ne peuvent que s'exporter eux-mêmes. Et de presque toutes les professions, si l'on en excepte l'horlogerie, & quelque peu de commerce extérieur, l'exportation est si difficile, que la concurrence trop multipliée devient nuisible, & en force toujours plusieurs à céder la place.

Je conçois que c'est ainsi, que Vevey a vu périr ses anciennes familles. La peste ayant fait de grands vides, on crut les reparer en recevant à force de nouveaux bourgeois, sans considérer que ce même fléau, qui avoit enlevé le tiers ou la moitié des habitans de Vevey, avoit enlevé aussi dans tous les environs, le tiers ou la moitié des pratiques, qui faisoient subsister tous ces artisans. Pour remplacer donc utilement les artisans qui manquoient, il auroit fallu remplacer en même tems, le peuple nombreux qui les faisoit vivre; ce qui n'étant pas arrivé, les ouvriers en trop grand nombre, ont vu diminuer leurs ressources, & tarir leurs moyens de subsistance.

Je fais le même raisonnement sur cette multitude de bourgeois, successivement reçus jusques au nombre de plus de cinq cent. Il sembloit que c'étoient autant de familles gagnées, & ajoutées à la population de la ville; mais les deux tiers de ces nouveaux colons étant venus partager le travail & les ressources bornées des autres; ceux-ci voyant aller leurs établissements en décadence, & ne pouvant pas en former d'autres avec liberté dans les villes du pays, où ils étoient reputés étrangers; plusieurs ont quitté le pays, sont morts en voyage, restés dans le célibat, & ainsi sont périssées leurs races.

La position d'un pays tel que le nôtre éloigné de la mer, & dont les ressources sont bornées, demande sur toutes choses, un juste équilibre de population entre les villes & les campagnes. Si vos villes se peuplent beaucoup, la proportion est rompue, elles se détruiront d'elles mêmes, mais ce ne sera pas sans avoir préalablement dépeuplé & englouti la campagne; car d'un côté, les bourgeois des villes privés de leurs ressources par une trop grande concurrence, s'expatrient ou demeurent pauvres; & d'un autre côté, la jeunesse des villages quitte le travail pour servir au luxe des villes. Je conclus donc qu'il feroit digne de l'attention très sérieuse du gouvernement, de veiller à maintenir autant que possible, ce juste équilibre de population.

Ouvrons cependant nos portes aux colons étrangers, j'y consens; mais ce sera par un principe d'humanité, & nullement en vué de prétendus avantages, qui se trouvent contre-balancés par de grands inconvénients. Le titre de citoyen du monde est chez moi un titre bien respectable; & j'aimerois que la distinction de nos bourgeoisies, ne fût qu'une distinction simplement économique, qui se bornât à jouir en commun de certains revenus, à régler la police du lieu, y être francs d'habitation, sans que personne fût gêné dans le choix de son domicile, ni dans la jouissance libre de ses fonds; mais nos constitutions ne sont pas telles, & dans l'état actuel des choses, il convient d'allier l'humanité avec la prudence.

J'ai parlé ci-devant de l'émigration, comme d'une cause de dépeuplement, qui demande le plus prompt remède; & quoique j'aye appuyé mes raisonnemens sur des calculs de la dernière précision, il se trouvera peut-être des gens, à qui ces raisonnemens paroîtront moins solides que spacieux; car, dira t-on, si le mal étoit si pressant, il y a long-tems que le pays seroit entièrement désert. J'ai senti l'objection, mais je réponds prémièrement, que la dépopulation du pays est bien constatée, & même une dépopulation assez considérable: je m'en rapporte aux preuves que j'en ai données dans le second article de ce mémoire. Je réponds encore, que vraisemblablement l'émig-

gration s'est augmentée de beaucoup, depuis environ 20 ou 30 ans.

En faisant la supputation des batêmes de ce siècle, on a observé que la population du pays, après être allée en croissant, principalement depuis 1730 à 1740, étoit dès lors retombée. Si cela n'est pas absolument général, la chose est au moins très-sensible dans quelques baillages. (a) Ne seroit-ce point une indication de l'émigration redoublée depuis cette époque?

Quant à l'émigration militaire, il n'est pas surprenant qu'elle ait augmenté depuis 20 à 30 ans. C'est si je ne me trompe, à peu près à cette date, qu'on a avoué le régiment de Piémont : depuis quelques années, les gardes du Stathouder : le Roi de Prusse aussi a mis ses armées sur un pied plus respectable, & beaucoup de nos gens se sont jettés dans ce service. Sans parler encore d'un régiment qui fut levé précisément à cette époque, & qui n'a pas laissé que de nous coûter bien des hommes, quoiqu'il n'ait subsisté qu'un petit nombre d'années.

L'émigration commerçante est aujourd'hui très considérable. Je ne dirai pas ce qu'elle étoit il y a vingt ans ; mais sans établir sur

(a) Batêmes dans les Bailliages de Lausanne, Vevey, Aigle, Rougemont, Oron, Moudon, Payerne, & Avenché, dès 1701 à 1710.

1669. 16981. 16777. 18258. 17177.
16720.

ce fait aucun calcul précis, il me semble, & c'est l'opinion générale, qu'elle va en augmentant. Plusieurs causes peuvent y avoir contribué. A mesure que l'argent diminue de valeur, les fonds donnent un produit net moins considérable, en raison du prix capital, & des frais de culture; & dès lors, la condition du propriétaire & du cultivateur en est moins gracieuse, & la tentation de s'ex-patrier plus grande.

Il se peut aussi, que l'écoulement du vin, devenu moins facile & moins avantageux, ait dégouté plusieurs vignerons, qui auront cédé plus volontiers à la démangeaison de quitter le pays. Je passe légèrement cet article, mais ce qui est bien certain, c'est que la plus légère atteinte à l'état du cultivateur & à son bien-être, est toujours de dangereuse conséquence.

Cause diverses d'une moindre population.

Outre l'émigration qui nous dépeuple, il y a dans ce pays, je l'ai déjà dit, une infinité de choses, qu'on peut regarder comme des causes d'une moindre population. Il seroit difficile d'en faire une énumération complète, plus difficile encore de les ranger dans un ordre méthodique. En général, le luxe, l'yvrognerie, le goût de la fainéantise, sont de grands obstacles aux progrès de notre population; &

s'il y a d'autres articles qui méritent quelque attention, ils pourront trouver leur place, dans l'indication détaillée des remèdes à ce mal.

Le luxe.

Le luxe à tous égards, est l'ennemi déclaré de la population. Il rend les mariages difficiles, il fait éteindre les familles distinguées, il affoiblit celles d'une condition médiocre, quelquefois même celles des paysans. Il attire le peuple de la campagne dans les villes, il augmente le nombre des domestiques, classe de célibataires, d'autant plus ruineuse, qu'après avoir perdu le tems le plus propre à la population, ils se marient, & sont remplacés par d'autres, qui perdront aussi leur plus belle jeunesse, dans un genre de vie inutile à la population.

Je ne puis m'empêcher de m'étendre un peu, sur cette branche de luxe qui regarde les domestiques. Le luxe des domestiques pris en deux sens, a beaucoup augmenté dans ce pays, depuis le commencement, même depuis le milieu de ce siècle: luxe des maîtres, qui tiennent des domestiques inutiles & en trop grand nombre; luxe des domestiques eux-mêmes, qui s'habillant au dessus de leur condition, forcent le luxe de toutes les autres.

Il n'y a pas encore si long-tems, que de bonnes maisons bourgeois ne gardoient qu'une seule servante, qui trouvoit dans la mai-

son de son maître, une occupation suffisante. Les soins d'un jardin, d'une vache & d'un cochon, n'étoient rien de trop pour cette seule servante, encore trouvoit-elle bien des momens de loisir pour filer. Les choses sont établies à présent sur un pied tout différent. Il n'est plus question dans nos villes, de vache ni de cochon à nourrir, que chez les vigneronns. Un jardin n'est que pour l'agrément, & le foin en est laissé à des journaliers, que l'on prend pour le soulagement des domestiques. Un honnête bourgeois veut avoir deux servantes, dont l'une semble n'être là, que pour témoigner que sa compagne ne fait rien. Les plus riches tiennent quatre, six, jusques à dix domestiques, au grand préjudice de la culture des terres, & de la population.

Détaillons un peu les maux qui résultent d'un pareil abus; car j'envisage le luxe des domestiques, comme la plus mauvaise chose qui ait pu s'introduire dans notre pays. Mr. le Pasteur Mochard dans son mémoire sur l'éducation du paysan, (a) remarque très judicieusement, que *le séjour du paysan en ville, contribue beaucoup à la décadence de son espèce*: tout ce qu'à observé ce digne & zélé patriote est exactement vrai, & se trouve conforme à ce que j'ai observé moi-même dans plusieurs villes du pays.

(a) Journal œconom. 1764. part. III. page 24. 25.

Un fille du paysan étoit naturellement destinée à épouser un homme de campagne & à lui aider dans ses travaux. Mais cinq ou six ans de séjour en ville, la rendent pour toujours impropre à cette vocation. Accoutumée à l'oisiveté du service domestique, & à une nourriture trop délicate, elle se trouve dans un autre élément, quand elle revient au village: son corps affoibli ne peut plus résister aux fatigues de la campagne, encore moins peut-elle nourrir des enfans vigoureux, & propres à devenir de bons laboureurs. Heureusement qu'elles ont elles-mêmes de la repugnance à retourner à la campagne, & que les bons cultivateurs ont assez de bon sens, pour préférer de véritables paysannes à cette espèce d'amphibies. Elles se marient cependant tôt ou tard; mais rarement d'une manière utile pour le bien du pays, & l'avantage de la population.

Ces paysannes Demoiselles trouvent dans la ville, des paysans Messieurs qui leur font la cour; elles épousent un valet de chambre de nos bonnes maisons. C'est un mariage assorti au mieux; il n'y manque autre chose que l'économie & le goût du travail. Mais que deviendra ce nouveau ménage? Retourner au village? Accoutumés comme ils le sont, à une vie molle & inutile, ils conviennent tout aussi peu à la campagne, que la campagne leur convient peu. De professions, ils n'en ont point. Le mari se met à vendre du vin à pin-

te, ou il entreprend un commerce rompu: la femme se met à vendre du fruit, à blanchir du linge, à faire de maison en maison, la cuisinière pour les grands repas. Voilà deux personnes, qui ont laissé la vie douce & l'abondance du village, pour venir dans la ville chercher la misère, qui trop souvent les conduit au crime.

Il arrive aussi, qu'après vingt ans de service, une servante se trouve avoir quelques épargnes. Elle passe pour un bon parti; les beaux yeux de sa cassette donnent dans la visière d'un jeune artisan yvrogne, débauché, qui vient lui en conter. La vieille servante se met l'amour en tête, le jeune homme lui plait, le mariage est d'abord conclu. Elle commence par livrer son argent, qui est bientôt dissipé: ensuite vient le repentir, le mari reproche à sa femme ses années; celle-ci lui reproche son yvrognerie, & son peu de conduite. Il gémissent, ils déplorent leur malheureux sort, & c'est le seul point sur lequel ils font d'accord. Le jeune homme s'engage au premier enrôleur, & c'est après tout, ce qu'il avoit de mieux à faire. On pourroit citer cent exemples de mariages ainsi assortis; cent exemples de servantes, qui à quarante ans ont acheté de tout leur avoir, un jeune homme de vingt cinq, & qui pleurent à loisir leur folie.

Je ne suis pas encore au bout, & ce qu'il y a peut-être de plus dangereuse conséquence,

c'est le luxe insolent des domestiques , relativement à leur condition. Leurs gages considérablement augmentés , les vins & épinglez qui leur sont aujourd'hui prodigués , l'argent des cartes , qu'on est en usage de leur laisser dans plusieurs villes du pays de Vaud , ces trois articles font une somme. Il y a telle servante , qui réunissant tous ses avantages , gagne plus de cent francs par an. Quelle est la fille d'un honnête artisan , qui en ait autant pour son entretien ? & combien de filles de bourgeois très honorables , dont le pere n'est pas en situation de leur en donner autant.

Une servante demoiselle s'équipe à proportion de son revenu. Beau linge , fines dentelles , souliers brodés , habits de soye , tabliers de mousseline , tabatière en poche , boucles d'argent , que fais-je encore ? Elle va voir ses parens ; tout le village au sortir de l'église , se rassemble à l'entour d'elle : la Dame du lieu la distingue , & lui fait bon accueil : les paysannes se tiennent bien honorées , d'en recevoir un signe de protection : tous s'imaginent que c'est le souverain bien de servir en ville. C'est déjà l'ambition de toutes les jeunes filles , & s'il en est quelqu'une plus gentille que les autres , elle ne manque point de se recommander pour une condition.

Il en est de même , quand un valet Monsieur fait l'honneur à ses parens , de les aller visiter. Un habit propre , une veste brodée ,

de beaux bas de foye, des boucles à brillans, un point d'Espagne à son chapeau, la monstre en poche; à peine on le distingue du Seigneur du village: il fait l'important; chacun est ébloui par le faux brillant de sa prétendue fortune. Jeunes paysans, vous êtes pris à l'hameçon.

Ainsi se dépeuplent nos campagnes. Chaque année, des essaims de jeunes filles tombent dans les villes. D'abord on les emploie aux offices les plus vils, ou bien elles entrent en service chez les artisans, chez les bourgeois les moins notables. Bientôt elles se perfectionnent, & parvenues ensuite au grade de femmes de chambre, il leur faut un plus grand théâtre. Quelques-unes se placent dans les maisons opulentes du pays; d'autres en plus grand nombre vont servir à Genève, ou passent dans les pays étrangers.

C'est la même marche pour les jeunes garçons qui viennent servir dans nos villes. Dès qu'ils se font un peu dégourdis, ils ambitionnent d'aller à la suite d'un Baron Allemand, ou d'un Seigneur Anglois; & plusieurs sans avoir de condition assurée, n'ont pas plutôt amassé quelques fols, qu'ils partent pour l'Angleterre, voulant essayer la fortune, à laquelle ils se persuadent presque tous, que leurs grands talents doivent infailliblement les conduire.

Ce n'est pas seulement au village, que se fait sentir une malheureuse influence du luxe

des domestiques, on n'en ressent pas moins les effets dans les villes; c'est le luxe des domestiques qui force celui de toutes les conditions. Une fille d'artisan semble autorisée à vouloir être équipée un peu mieux qu'une servante: elle demande, elle insiste, elle se tourne & retourne de tant de façons, que son père est obligé de céder, & qu'il fait l'impossible pour l'habiller selon ses désirs. Une fille de bon bourgeois, de conseiller dans une de nos villes, croit être de cent piques au dessus de cette fille d'artisan. Son père n'est pas riche, n'importe, il n'est pas possible qu'elle brille moins que telle & telle, qu'elle qualifie *de petites gens*; il faut absolument qu'elle soutienne le rang de sa condition. Ainsi le luxe des maîtres, est tout ensemble l'effet & la cause du luxe des domestiques, qui force celui des autres conditions, & sur-tout celui de l'état mitoyen.

Parlerai-je d'un autre inconvénient, qui résulte de cet usage en lui-même si peu convenable, de payer les cartes en faveur des domestiques; c'est que toute maison où l'on ne jouë que peu ou point, est obligée pour être bien servie, de se montrer sur le ton des autres. Augmenter leurs gages à proportion, outre que ce seroit un impôt onéreux, pour les maisons dont la fortune ne seroit que médiocre, les domestiques n'en seroient pas contents: une augmentation fixe ne seroit pas sur eux, une impression aussi agréable que ces ob-

ventions journalières. Qui plus est, les maîtres par cet endroit-là, se trouvent dans une telle dépendance de leurs domestiques, que j'ai ouï dire à quelques-uns, qu'ils étoient forcés à faire pour leurs assemblées, de plus nombreuses invitations à cause des domestiques, qui servoient la compagnie de mauvaise grâce, quand ils ne voyoient pas un certain nombre de tables de jeu. Un luxe à tous égards aussi nuisible que le leur, auroit grand besoin de réforme.

L'yvrognerie.

L'yvrognerie, on n'en fauroit douter, est par bien des raisons, le vrai tombeau de la population. D'abord elle est une source de misère; or autant l'abondance fournit d'encouragemens pour entrer dans le mariage, autant la misère en éloigne. Un jeune homme adonné au vin, aime mieux porter au cabaret tout le fruit de son travail, que d'avoir à fournir aux besoins d'un nombreuse famille. S'il entre en ménage, la misère y entre aussi, ou suivra de bien près. Les enfans périssent manque de soins, souvent de nourriture; le pere se hâte de vivre, & se trouve avant la fleur de l'âge, arrivé à la vieillesse, ou fauché par une maladie violente, que sa mauvaise conduite rend mortelle.

Malheureusement tous mes tableaux sont tirés d'après nature. L'yvrognerie dans plu-

sieurs de nos villes, est parvenue à un point qui mérite toute l'attention du gouvernement. Car sans parler de ces yvrognes de profession, qui font l'opprobre de l'humanité, qui quittent entièrement le travail, & qui font pour ainsi dire, leur habitation, & leur demeure ordinaire au cabaret; je vois journellement presque tous nos artisans, qui y passent régulièrement plusieurs heures, au grand détriment de leurs affaires. Qui plus est, j'eus la curiosité de parcourir un jour, le régitre mortuaire d'une de nos villes, & de prendre en note, ceux dont la mort prématurée pouvoit être attribuée au vin; le nombre en étoit si considérable, que je ne crains pas d'affirmer, que le vin tue dans nos villes, autant d'hommes, & peut-être plus que la pleurésie, que les fièvres, que les maladies les plus malignes.

La fainéantise.

La fainéantise d'un grand nombre de personnes, quoique notre peuple en général soit assez laborieux; la mendicité tolérée en divers lieux, héréditaire dans certaines familles, envisagée même de quelques-uns, sur le pied d'une profession lucrative, nuit beaucoup à la prospérité du pays, à l'agriculture, au travail, & par conséquent aussi à la population. On en a senti les conséquences, & en plusieurs endroits, l'on y a déjà porté du remède.

L'éta,

L'établissement d'Yverdon, qui non seulement empêche la mendicité, mais qui porte aux cultivateurs dans les campagnes, les aumônes de la ville, est un établissement sage & utile, dont les salutaires effets se font déjà sentir. Il s'en est aussi formé un à Vevey, dont le plan n'a pas, à la vérité, la même étendue. L'on s'est borné à prendre soin des pauvres, demeurans en ville ; mais la mendicité est bannie, c'étoit le point essentiel, & au lieu de cette honteuse vocation, à laquelle on destinoit quelquefois les enfans dès leur tendre jeunesse, les parens assistés par une direction qui a l'œil sur leur conduite, les destinent à un honnête travail. En dernier lieu encore, il s'est formé à Moudon un établissement de la même nature, mais qui porte les assistances dans les villages. Que notre pays changeroit bientôt de face, si dans chaque ville, & dans chaque communauté, l'on se faisoit une affaire bien sérieuse, d'encourager les pauvres à se donner au travail !

La formation des grands domaines.

Je ne dois pas omettre entre les causes de dépopulation, la formation des grands domaines. Il n'y a qu'une voix sur cet article. Jamais un domaine de vaste étendue, ne produisit autant que s'il étoit divisé en plusieurs parcelles ; & quand les seigneurs, ou les riches particuliers ont tout acquis, le payfan

qui ne tient plus à ses fonds, n'a plus rien qui le retienne au pays.

Serreaux à la côte, étoit un village : insensiblement les seigneurs ont tout acquis, ce n'est à présent qu'un grand domaine, avec droit de juridiction. La Robélaz paroisse de Wuarens, n'étoit qu'un simple domaine en fief noble. De bons paysans l'achetèrent il y a quelques années, & l'on y compte aujourd'hui 8 feux, qui font 49 ames. Il me semble que la conversion des près à faucher en pâtrages, est quelque chose d'analogue à la formation des grands domaines : n'est-ce point là ce qui dépeuple nos Alpes ?

La Louable Société soupçonneoit depuis long-tems la dépopulation du pays ; mais elle en vouloit les preuves. Je les ai fournies & calculées, j'ai fait voir que le mal est bien réel, qu'il est même considérable. Les causes de la dépopulation ne lui étoient pas inconnues : le mérite de ce mémoire n'est donc pas de les avoir indiquées ; mais de les avoir appuyées sur des faits, sur des calculs, fruits de mes pénibles recherches. Il ne s'agit plus que d'indiquer les remèdes, de montrer les sources, & les vrais moyens d'une prompte répopulation.

Remèdes.

Trois grands objets, ce me semble, doivent exer l'attention du gouvernement. 1°. augmenter la population dans sa source. 2°. con-

server les enfans qui nous naissent. 3^e. retenir au pays, les hommes que nous avons conservés. Les moyens se présentent en foule, & comme un même moyen porte quelquefois sur plus d'un objet, nous ne traiterons pas ces trois articles séparément. Il est des moyens généraux, il en est de particuliers. Reprimez l'yvrognerie. Extirpez le luxe : Favorisez les mariages. Rendez s'il est possible, le service militaire moins ruineux pour ce pays. Cherchez des moyens efficaces pour arrêter le cours des épidémies, & pour prévenir cette grande mortalité des petits enfans. Mettez en honneur le travail, & singulièrement l'agriculture : Repoussez par de bons établissemens, les habitans des villes à la campagne. Ouvrez à votre peuple de nouvelles ressources. Autant qu'il se peut, liberté entière, point de gène, point de violence. J'oublie peut-être bien des articles ; mais on ne peut ni penser à tout, ni dire tout ce qui vient dans la pensée.

Je commence par le physique, par les articles du moins qui tiennent au physique, je veux dire, la grande mortalité des petits enfans, & les ravages que les épidémies font de tems en tems parmi nous. En général, le physique est tel dans notre pays, qu'à cet égard nous n'avons rien à désirer ; & si le moral y répondoit, nous pourrions dès à présent chanter victoire, & vous annoncer une promise répopulation.

Je ne connois point de pays, & mes tables exactement calculées en fournissent la preuve, où la vie des petits enfans soit plus assurée que dans celui-ci. Cet avantage viendroit-il uniquement du climat? Je ne voudrois pas ôter à notre peuple, une louange que je crois lui être dûe; des mœurs moins corrompues, un meilleur sang, plus d'attention à soigner les enfans: je ne doute point, que ces causes morales ne contribuent autant que la bonté du climat, à nous donner sur d'autres pays, cette supériorité que nous avons bien certainement.

Mais n'y auroit-il pas moyen, de porter cette supériorité plus loin encore? La première année de la vie ne laisse pas d'être bien critique, puisqu'elle emporte la cinquième partie des enfans, & que la mortalité est plus grande encore pour l'espèce mâle. D'un côté, nous manquons de bonnes sages-femmes, & d'un autre, on ne s'applique point assez à bien connoître les maladies des petits enfans, outre que le soin de leur guérison est confié très-souvent à des femmes qui ordonnent les remèdes au hazard. Une bonne police, de sages réglemens en sauveroient au moins quelques-uns, & quand on ne gagneroit que la sixième partie des enfans qui meurent dans la première année de la vie, cet objet quoique petit, ne feroit nullement à mépriser,

Les épidémies font quelquefois de grands

ravages en divers endroits du pays. J'ai vu la petite vérole dépeupler d'enfans, les paroisses de Lutri & de Vilette ; les fiévres, la pleurésie, ou la dysenterie, faire de grands ravages à Savigni, à Blonai, à Montreux. Il y a deux ou trois ans, que les paroisses de Château d'Oex, Rossinière, & Létivaz, furent exactement décimées par une fièvre épidémique. Cette année encore, l'épidémie qui a régné non seulement dans ce pays, mais aussi chez tous nos voisins, a ruiné la population d'un grand nombre de paroisses. Il n'est pas douteux qu'il ne fût très possible, je ne dirai pas, de prévenir absolument toute épidémie ; mais d'en arrêter les progrès, & d'en diminuer considérablement les funestes effets.

Le peuple manque de médecins. Il ne s'en établit que dans les villes, parce qu'il n'y aurait rien à gagner pour eux dans les campagnes. Le payfan peu moyenné, sacrifiera plus volontiers une couple d'écus, pour sauver une vache qui lui en coûte vingt ; que d'employer ce même argent, pour se guérir lui-même, ou pour guérir sa femme ou ses enfans. A la vérité, quand une épidémie se manifeste, le souverain fait consulter, il envoie des médecins sur les lieux, il va même jusques à fournir gratuitement aux pauvres, les remèdes & les alimens. Soins véritablement paternels, qui méritent sans doute, toute notre reconnoissance, mais ils ne sont pas encore suffisants pour remplir le but désiré.

Il feroit à souhaiter, qu'il y eût dans le pays des établissemens fixes, pour entretenir de bons médecins dans les villages, pour fournir au payfan gratis, & en tous tems, les secours que sa situation étroite ne lui permet pas toujours de se procurer; & par-là, combien de peres de famille forts & vigoureux, qui seroient conservés à leurs enfans; combien de jeunes gens robustes, à qui l'on sauveroit la vie? On n'ignore pas l'utilité de pareils établissemens; mais les dépenses qui seroient immenses, sont un obstacle peut-être invincible: j'indiquerai donc des moyens moins coûteux, car on pourroit, ce me semble, remédier en bonne partie au grand mal des épidémies, sans qu'il en coûtât autre chose, que de faire de bons réglemens, & de tenir la main à leur exécution.

Une chose en effet mérite d'être observée. Années communes, les morts sont toujours proportionnellement en plus grand nombre, dans les villes que dans les villages. La raison en est, que le séjour des villes est nécessairement mal-sain; on y est renfermé dans ses maisons comme dans des cachots; & l'on n'y respire pas cet air salubre, qui réjouit, & qui ranime les habitans de la campagne. La ville est en quelque sorte, un séjour étranger à l'homme, il s'y trouve hors de son élément.

Mais d'où vient que dans les années épidémiques, la mortalité suit une marche toute opposée, qu'elle est beaucoup plus considérable

dans les villages que dans les villes ? J'ai vu à Vevey, la petite vérole être générale dans toute la ville, des centaines d'enfans attaqués de cette maladie, & qu'à peine il en mourroit sept ou huit. La différence est sensible, quand on compare les régîtres mortuaires des villes avec ceux de la campagne. Dans les villes, la mortalité ne varie guéres que d'un quart ou d'un tiers, rarement de la moitié; tandis que la mortalité d'une année épidémique dans les villages, sera trois, quatre, cinq fois plus grande qu'à l'ordinaire.

Je me suis beaucoup appliqué à rechercher la cause de ce phénomène. Je ne saurois croire que la présence des médecins dans les villes, puisse faire une aussi grande différence; d'autant plus que le commun peuple, qui fait toujours le plus grand nombre, les consulte assez peu : ils ne sont guéres appellés, que quand le mal est désespéré, ou du moins très avancé. J'attribuerois donc plutôt cette différence, à la différence des logemens.

Les pauvres gens en ville, habitent des maisons qui d'origine n'étoient pas faites pour eux: mais qui par vétusté, ne pouvant plus servir à loger des bourgeois aisés, servent aux gens du bas peuple. Je connois ces logemens: ce sont des chambres spacieuses; froides comme glace; des appartemens délabrés, où l'air jouë en toute liberté; portes & fenêtres qui ne ferment qu'à demi. On plaint les habitans de ces maisons délabrées, & c'est là

précisément ce qui fait leur santé, & qui facilite leur guérison, quand il régne des maladies.

Je connois aussi les logemens de nos paysans dans les villages. C'est précisément tout l'opposé. De petites chambres exactement fermées ; des planchers bas ; des guichets de fenêtres ; un air étouffé ; une chaleur insupportable ; des odeurs à suffoquer. Deux heures de séjour dans ces étuves, suffroient pour rendre malade une homme en santé ; il n'en faut pas autant pour tuer un malade. C'est là selon moi, une des principales causes de ces grands ravages, que les épidémies font dans les villages beaucoup plus que dans les villes.

J'ajouterai que les paysans ont la malheureuse habitude, de se tenir en tous tems, couverts très-chaudement dans leurs lits, & surtout lorsqu'ils font malades. Un poids énorme de plumes, qui doivent les faire étouffer. Joignons-y encore une grande mal-propreté. Dans une même chambre font, deux ou trois lits à coucher ; le linge sale suspendu au milieu de la chambre ; & les provisions de bouche sur les tables, & sur les buffets. L'hyver dernier, visitant un malade au plus fort d'une fièvre putride, je fus étonné de voir placée directement sur le lit du malade, à deux ou trois pieds du lit, une planche sur laquelle étoient plusieurs mîches de pain, qui sembloient y avoir été mîses tout exprès, pour tirer tout le venin de la maladie, & empoi-

fonner le reste de la maison. Il y auroit en bonne police, diverses précautions à prendre sur tous ces articles.

Si la police redoubloit sa vigilance, pour empêcher les brigandages exercés impunément par des empyriques, par des (*a*) téméraires qui s'ingérerent dans la médecine sans autre vocation que leur orgueil & leur avidité; qu'on eût soin de tenir les ruës plus nettes dans les villages; qu'on ne permit point ces fumiers, placés directement sous les fenêtres des chambres basses où le paysan loge, qu'on s'efforçât de lui persuader, de se loger moins à l'étroit, & moins au chaud; je ne doute nullement, qu'on ne vint à bout de diminuer beaucoup, & peut-être de la moitié, la mortalité occasionnée par les maladies épidémiques.

Mais le moral quant à la population, n'est pas à beaucoup près sur un aussi bon pied que le physique. Il y a bien des abus, bien des choses nuisibles à la population du pays, & qui auroient grand besoin de réforme.

Reprimez l'yvrognerie. C'est un article important, & l'un des plus grands obstacles à la prospérité du pays, & à la population. La chose n'est pas sans difficultés, j'en conviens; mais on peut beaucoup, quand on veut bien sérieusement. Que les cabarets ne soient ou-

(*a*) Depuis peu est émané un édit contre de tels assassins: s'il est exactement observé, on ne peut que s'en promettre de grands avantages.

verts aux gens du lieu, que les jours de marché, & le Dimanche après tous les exercices religieux, jusques à neuf heures du soir. C'est tout ce qu'il en faut, pour procurer aux gens de travail, une récréation honnête, & un délassement suffisant. Tous les autres jours, qui voudroit du vin, le feroit prendre en bouteilles ; l'yvrognerie diminueroit par-là de plus de la moitié.

Mais que ferions-nous du vin ? c'est au fond notre principal revenu. 1°. Ces mêmes artisans qui le boivent sans mesure, devenus plus réglés & plus laborieux, en boiroient à leurs repas en famille, & la consommation ne diminueroit pas autant qu'on se l'imagine. 2°. Le vin étant à plus bas prix, auroit plus d'écoulement hors du pays, & nous en ferions plus d'argent. (a) Nos vins sont chers, mais à qui les vendons-nous ? à nos compatriotes, à nos ouvriers, qui nous vendent aussi plus cherrement leur travail, & de qui nous sommes forcés de payer la fainéantise & la dissolution. 3°. Au pis aller, si la culture des vignes deveuoit moins avantageuse, on en convertiroit une partie en champs & en près, & la production utile de ces nouveaux près & champs

(a) On sent bien que ceci n'est vrai, qu'à prendre la totalité du pays, où il entreroit plus d'argent par la vente du vin dans l'étranger, quoiqu'à un prix plus bas. Mais cette proposition n'est pas vraie, relativement à l'intérêt particulier de chaque propriétaire.

substituée à un superflu de recolte si mal employé, seroit pour le pays, un profit clair & réel.

Extirpez le luxe. C'est un arbre qu'il seroit inutile de vouloir émonder, il faut le couper dès là racine. Les mandats de reforme n'y font rien ; ils ne changent que l'objet du luxe, qui se replie toujours, & qui repaîtront bientôt sous une nouvelle forme. Je voudrois qu'on trouvât quelque moyen de rendre le luxe moins nécessaire à notre bonheur ; & au fond, tout ne consiste-t'il pas dans l'opinion ? Des murailles propres ne valent guères moins qu'une tapisserie, & des chaises de paille sont préférables en été, aux demi-fauteuils garnis de velours. La passion du luxe n'est après tout, que la passion de briller plus que ses égaux, & sur-tout de ne pas briller moins qu'eux ; si donc vous faites ensorte que la nation entière soit obligée de se passer du luxe, tous feront heureux sans luxe.

Un moyen qui me sembleroit très efficace, & d'autant plus convenable qu'il favoriseroit plus directement la population, seroit d'exclure de tous emplois les hommes non-mariés ; de mettre une taxe sur les héritages qui viendroient à écheoir à un garçon de 25 ans, & au dessus ; de faire quelques avantages à ceux qui auroient les familles les plus nombreuses.

Il arriveroit de-là, que dans toutes les familles & dans toutes les conditions, ceux qui auroient beaucoup d'enfans, (& le cas seroit

très-commun, parce qu'on se marieroit plus jeunes,) seroient obligés de les vouer aux professions; le travail seroit en honneur, le luxe, pour qui en auroit le goût & les moyens. Mais comme le plus grand nombre, & dans toutes les conditions, seroient obligés de vivre avec simplicité, & de gagner leur vie par un honnête travail, chacun s'y voueroit sans peine, & personne n'auroit honte d'un genre de vie, dans lequel on auroit pour compagnons, un grand nombre de personnes honorables, & même des gens de distinction.

Au reste quand j'ai parlé d'une taxe à imposer sur les héritages, qui pourroient écheoir aux célibataires, je sens combien il importe chez un peuple libre, d'enlever tout l'odieux de cet impôt. Il seroit peut-être convenable, que la communauté fût chargée de le percevoir, & que le montant en fût incontinent reparti, entre un certain nombre de peres de famille chargés de beaucoup d'enfans. Ces petites obventions qui leur viendroient de tems en tems, auxquelles on pourroit ajouter l'exemption de certaines charges onéreuses; une double portion dans la répartition des biens communs; & tels autres avantages qu'on jugeroit convenable de leur assigner, seroient désirer à plusieurs une famille nombreuse, autant qu'ils peuvent aujourd'hui la craindre.

Mettez en honneur le travail, & singulièrement l'agriculture. Il est dououreux, que pour être bien vu dans le monde, pour y

être sur un pied honorable & avantageux, l'on soit obligé de renoncer à faire usage de ses bras & de ses mains ; & que tout homme qui travaille, en soit moins considéré, par cela seul qu'il veut se rendre utile. Le cultivateur sur-tout, qui suit la première & naturelle vocation de l'homme, dont le travail nécessaire fait subsister toutes les autres classes, est injustement méprisé. Mr. Mochard dans son mémoire, (a) touche très bien cet article ; & il y a tout lieu de croire, que ce mépris dont on accable le paysan, & en général tout homme de travail, dans le pays de Vaud surtout, est peut-être dans cette riante & fertile contrée, la principale cause de l'agriculture négligée, de l'excessive émigration, & par-là même de la dépopulation.

Attachez donc, autant qu'il est possible, le paysan à la glébe. Vous n'y réussiriez pas, en cherchant à le rendre esclave, il trouveroit toujours les moyens de briser ses fers ; mais vous le retiendrez sûrement, si vous pouvez lui faire aimer son état, lui rendre sa condition honorable & gracieuse. Ce laboureur du pays Allemand, qui par l'économie & le travail de plusieurs générations, possède un bien considérable, & qui pourtant aime son état de paysan, qui conserve cet heureux état, & qui ne permet point à ses enfans de sortir

(a) Page 91 & suivantes. 103 & suivantes.

de leur condition, cet homme là, en vérité, est à mes yeux un homme bien respectable.

L'habillement y fait beaucoup : comment quitteroit-il sa barbe & ses grosses culottes, sans devenir la risée de tout le monde ? Il n'en est pas de même dans le pays de Vaud : l'habillement de nos payfans ne diffère pas essentiellement de celui des Messieurs, & c'est un grand mal. Un payfan à son aise, peut du jour au lendemain, changer de condition sans s'exposer au ridicule. Il n'a seulement qu'à quitter le travail, qu'à porter à l'ordinaire ses habits du Dimanche, & le voilà Monsieur. Et quand à cette facilité de changer de condition, se joint le mépris insupportable dont le payfan est injustement accablé, exclus de tous honneurs, de tous emplois ; faut-il s'étonner qu'ils aient tous la fantaisie, ou pour mieux dire, l'ambition si naturelle de sortir de leur état, & de pousser leurs enfans dans les professions, pour en faire ensuite, & le plutôt possible, des Messieurs.

Les remèdes à cet abus feroient, 1°. que le souverain témoignât pour cette classe de sujets si utiles, une prédilection marquée, & que chaque membre de la souveraineté se fit un devoir sacré, de montrer à tout honnête payfan, de la bienveillance, & même une sorte de considération. 2°. que le payfan, bien loin d'être exclus des honneurs, y fût appellé par son état, & par des loix bien précises.

Que d'abord dans tous les villages, personne ne fût éligible pour les charges du consistoire, de la justice, & du conseil, que les cultivateurs, actuellement addonnés à la culture des terres, à l'exception peut-être du président & du secrétaire, qui pourroient être pris dans la classe des Messieurs, quand il ne se trouveroit pas des paysans, qui eussent la capacité nécessaire.

Et pour les conseils de nos villes municipales, je ne vois pas quel grand mal il en résulteroit, que sur le nombre de douze conseillers, on fût obligé d'en prendre quatre d'entre les bons cultivateurs; quatre d'entre les maîtres de profession; & les quatre autres, d'entre les jurisconsultes, médecins, gens de plume, qui tous cependant eussent une vocation décidée, & qu'ils exerçassent effectivement. Exclusion entière, pour quiconque n'auroit d'autre vocation, que celle de manger & de boire, de mêler les cartes, & d'user le pavé.

Je conçois fort bien, que dans l'état d'avilissement, où sont tombées maintenant, l'agriculture, & les professions les plus utiles, il n'y auroit pas des sujets capables pour toutes les charges de magistrature; mais ce changement ne se feroit pas tout d'un coup: les personnes en place conserveroient leurs emplois, & le nouveau règlement n'auroit lieu que pour remplir les vacances.

Le Sénat de Rome avoit bien sans doute, autant de dignité que les conseils de nos petites villes du pays de Vaud; & si les mêmes mains qui conduisoient la charrue, pouvoient tenir dignement les rénes de la république en tems de paix, & défendre la patrie en tems de guerre, je ne vois pas pourquoi, nos honnêtes cultivateurs ne pourroient pas remplir avec honneur, les charges de magistrature dans nos villes, & les emplois d'officiers dans nos troupes.

Par-là encore on reformeroit un autre abus, qui n'est pas de légere conséquence. Quiconque dans ce pays, est en possession de porter la canne & la veste de soye, se fait dispenser de l'exercice militaire. Il n'a point de service, n'importe; il faut absolument qu'il soit officier ou dispensé. Un homme comme lui, n'est pas fait pour être simple soldat, cette qualité est au dessous de lui, il n'y a que des payfans. Que j'attends avec impatience, le tems heureux vers lequel il semble que nous nous acheminions, où revenus des préjugés de l'ancienne barbarie, l'on n'attachera plus de distinction à l'inutile vocation de chasser, de boire, & de ne rien faire!

Le motif de l'honneur dans toutes les conditions, agit puissamment sur les hommes, & nos cultivateurs n'y seroient pas insensibles; mais il est nécessaire d'y joindre encore le motif de l'intérêt. Que le souverain sur la quantité de ses immenses charités, préleve chaque année

année six cent gratifications; dont la moitié seroit, pour les peres des trois cent plus nombreuses familles de tout le canton, l'autre moitié pour autant de cultivateurs, reconnus les plus habiles & les plus intelligens. A chaque pere de familles nombreuses, un ducat par enfant sa vie durant; & à mesure que les pensionnaires viendroient à mourir, ils seroient remplacés par d'autres; mais toujours par un de ceux qui auroient la plus nombreuse famille. Et quant aux gratifications des trois cent cultivateurs, une couple de Louis d'or, ou cent florins à chacun, & les faire circuler un peu. Ceux qui auroient eu la gratification cette année, ne pourroient revenir sur les rangs qu'à la troisième année.

Quand je propose d'appliquer en gratifications honorables, ce qu'on donne présentement en aumônes, je ne prétens point dénaturer aucun établissement charitable, ni détourner les aumônes de leur destination. Mais qui sont ceux qui ont le plus besoin de secours? Ne sont-ce pas ces mêmes cultivateurs, ces mêmes peres de famille, sur qui tomberoient les gratifications? Ils recoivent, mais à titre de pauvres, cela ne fait point d'impression; s'ils recevoient à raison de leurs nombreuses familles, & de leur application à la culture des terres, ce seroit des encouragements réels.

Je ne borne pas les gratifications à ce petit nombre de six cent, j'en demande six mille

mais je ne prétends pas en charger le souverain. Chaque seigneur dans sa terre, pourroit bien étre chargé d'une ou de deux, ou d'un plus grand nombre, si la terre est considérable, ils auroient mauvaife grace de se recrier contre un impôt, dont la destination bien décidée ne tendroit qu'à faire prospérer leurs censiers, & à mettre en plus grande valeur leurs assignaux. Je suis persuadé, que la plupart se préteroient gracieusement à ces contributions, quand le souverain en auroit donné tout le premier, l'exemple.

Il n'y a point de communauté, qui ne pût suivant ses forces & son étendue plus ou moins grande, payer une ou deux gratifications, & même d'avantage, toujours en faveur de leurs bourgeois. Les communiers auroient moins à boire dans leurs assemblées de communauté ; & des revenus, qui se dépensent sans que personne en profite, seroient appliqués très utilement pour le pays.

Les villes sur-tout pourroient multiplier d'avantage ces gratifications en faveur de leurs bourgeois, & il y auroit de la justice. Telle est la constitution de nos bourgeoisies, que quelque riche que soit la communauté, il n'en revient pas un fol aux particuliers. Les pensions quoique chétives d'un conseil nombreux, absorbent une bonne partie des revenus ; une autre s'en va en dépenses publiques, réparations &c ; une troisième en journées, en vacations souvent inutiles ; quel-

quefois en procès, contre l'intérêt même de cette bourgeoisie. Point de dépenses, à mon avis, plus utiles & mieux entendues que ces gratifications, qui faisant à plusieurs bourgeois, une portion d'un bien qui est à eux, serviroient d'encouragemens pour le travail & la population.

Les hôpitaux aussi, ont tous des revenus fixes, & de tems en tems, il leur vient quelques légats pieux. Plusieurs de ces maisons font dans le cas d'accumuler. Si elles accumulent en effet, c'est un grand mal; car il n'est point à souhaiter qu'aucun hôpital s'enrichisse: ce seroit le vrai moyen d'ôter au peuple, son activité pour le travail. Si au contraire, les revenus trop abondans sont mal administrés; qu'ils soient dissipés, ou détournés de leur véritable destination, c'est un plus grand mal encore: on les rameneroit à leur destination véritable, par ces gratifications, qui seroient toujours pour le soulagement de quelque bourgeois pauvre, ou dans une situation moins aisée.

Il y a dans le pays, une multitude de sociétés, militaires & autres; il n'en est aucune, sous quelque dénomination qu'elle puisse être, qui ne fût en état de contribuer une ou plusieurs gratifications. A Vevey, par exemple, est une société d'agriculture, dont les revenus assez considérables s'en vont à boire. Quoi de plus naturel & de plus conforme au but de leur institution, que de prendre sur ces re-

venus, trois ou quatre gratifications annuelles, pour être distribuées à des cultivateurs, membres de la société !

Il y a une confrérie nommée l'abbaye des cordonniers, qui non seulement affilte ses membres pauvres, & qui donne des apprentissages à leurs enfans, mais qui étend ses charités sur ceux-mêmes, qui ne sont point de la société. Quoi de plus naturel, que d'insinuer à cette confrérie, de gratifier annuellement, les trois d'entr'eux qui auroient le plus d'enfans !

Il y a une bourse fondée par des familles de distinction, qui fournit des apprentissages à de pauvres gens. Les directeurs de cet établissement, ne sont point gênés par aucun règlement ; ils aimeroient bien autant gratifier de bons cultivateurs, ou des peres de famille chargés de beaucoup d'enfans, que de payer des apprentissages pour les professions.

Il y a encore la société de l'arc, celle du grand mousquet, une autre des fusiliers ; & dans tout le pays, c'est à peu près la même chose, je voudrois exiger de chacune, un hommage au profit de l'griculture & de la population. Je mettrois aussi à contribution les divers corps de maîtrise, & sur-tout celle des horlogers ; car outre qu'elle est la plus riche, en vérité quand cette profession dans tout le pays de Vaud, feroit obligée de payer une centaine de gratifications, pour les cultivateurs, ce feroit encore un foible dédomma-

gement du préjudice qu'elle porte à la culture, en tirant nos fils de paysans du fossoir, pour leur mettre la lime en mains. (a)

Les villes & les communautés reçoivent des bourgeois, qui pour leur association payent quelquefois des sommes considérables; cependant par la réception des nouveaux bourgeois, les dépenses publiques n'augmentent pas d'un denier; s'il y a quelque chose d'onéreux, c'est pour les particuliers. Il me semble que ce seroit bien assez, de mettre dans la caisse publique la moitié du prix de réception; l'autre moitié pourroit se partager entre tous les bourgeois, excluant du partage, quiconque ne seroit pas marié, & qui n'auroit pas une vocation fixe & décidée.

Enfin l'expédient d'une loterie annuelle pourroit servir à compléter nos six mille gratifications, & je suis persuadé qu'une pareille loterie n'auroit pas moins de faveur chez l'étranger, que celles d'Angleterre & de Hollande. Je me retourne de tous côtés pour trouver des ressources: je voudrois que notre

(a) Actuellement à Vevey, on pourroit compter un nombre considérable de fils de cultivateurs qui se sont jettés dans l'horlogerie. Bien plus, des ouvriers d'autres professions; après leur apprentissage fini, & même après s'être établis comme maîtres, ont la fantaisie de se vouer à l'horlogerie, qui leur semble plus honorable & plus lucrative. Je fais un ferrurier, un charpentier, un jardinier, qui ont quitté ces professions pour embrasser celle d'horlogers.

peuple fut encouragé au travail , & retenu dans le pays par toutes sortes de bienfaits ; (a) & qu'en général dans toutes sortes de conditions, quiconque auroit bien mérité de la société, reçût quelques marques flatueuses de distinction.

Je me suis beaucoup étendu sur cet article, parce qu'il me paroît d'une très-grande importance, je n'ajouterai qu'un petit calcul. J'ai supposé trois mille gratifications, en faveur de ceux qui ont les plus nombreuses familles ; or s'il y a dans le canton 45 mille familles, il y en auroit 5 sur 100, qui jouiroient de la gratification. Quel encouragement pour la population ! J'ai supposé aussi trois mille gratifications pour les cultivateurs ; or s'il y a dans le canton, 30 à 40 mille familles de cet ordre, les gratifications circulant un peu , elles tomberoient à peu près sur tous les sujets méritans. Quel encouragement pour l'agriculture !

Repoussez par de sages établissemens, les

(a) Les primes que l'illustre société économique, fait distribuer chaque année, aux cultivateurs qui se distinguent dans certains genres, celles qu'on distribuera du produit de la loterie ; les gratifications de son alteſſe le Duc de Wirtemberg ; celles de divers seigneurs , & sur-tout celles du souverain, semblent être des acheminemens à des gratifications plus générales. Cette année, LLEE. ont gratifié de cent livres Bernoises , un payfan qui avoit paru à la revuë , la hallebarde à la main , avec sept fils portans le fusil , tous beaux & grands hommes , & bons cultivateurs ; donc quatre avec leur ſœur, font actuellement peres de famille.

habitans des villes à la campagne. Nous ne manquons pas dans ce pays, de bons établissements pour soulager l'indigent dans sa misére. Toutes les villes & les communautés ont leurs hôpitaux. Il y a l'école de charité à Lausanne, qui entretient un grand nombre d'enfans pauvres : plusieurs fondations particulières, pour donner des métiers aux pauvres gens : les particuliers charitables, qui suppléent aux fonds publics : un souverain toujours bienfaisant, qui répand beaucoup en aumônes : peut-être n'est-il point de pays, où l'indigence trouve plus de ressources.

Mais tous ces établissements, si louables & si excellens en eux-mêmes, sont-ils toujours dirigés vers le bien général? C'est ce que je ne crois pas. On pense qu'il suffit de faire du bien, & souvent avec les meilleures intentions du monde, l'application qu'on en fait, devient préjudiciable, & contraire à l'intérêt général du pays.

Combien d'apprentissages payés par les hôpitaux, par les bourses, ou fondations particulières ; & par une charité qui n'est pas toujours bien entendue, l'on tire du travail de la terre, de jeunes gens qu'on pousse dans les professions, & qu'en bonne politique, ou auroit dû placer chez de bons laboureurs à la campagne.

Je fais qu'à Vevey entr'autres, il est comme impossible de faire un cultivateur, du fils d'un bourgeois, ou même d'un habitant. Un

vigneron demande un métier pour son fils : il le demande avec d'autant plus d'assurance, qu'il y a des fondations, destinées à cet usage : toutes les représentations possibles ne le détournent pas de son dessein ; il insiste, il obtient, & son exemple fortifie tous les autres, dans la répugnance qu'ils avoient déjà, à vouer leurs enfans aux travaux de la terre. Il seroit peut-être à propos, de faire quelques réglements, pour changer en partie cette destination.

L'école de charité de Lausanne, établissement qui fait honneur à ce pays, au zèle de ceux qui l'ont fondé, & qui le soutiennent, tant par leurs contributions, que par leurs soins charitables, pêche peut-être essentiellement, par cela même qu'il est placé dans une ville. Je fais qu'on en a réformé le plan depuis quelques années, qu'aujourd'hui l'attention des sages directeurs est tournée en bonne partie, du côté de l'agriculture, & des travaux qui conviennent au payfan. Le but est excellent, l'administration ne fauroit être en de meilleures mains ; je ne suis en peine, que de la possibilité dans l'exécution. Je ne fais si je me trompe ; mais il me semble, que vouloir former de jeunes laboureurs, en leur faisant respirer l'air de la ville, c'est tirer un poisson hors de son élément, & vouloir qu'il vive dans l'air.

Un établissement tel que celui-là, seroit admirablement bon, placé dans quelque village à l'écart, où il y auroit beaucoup de terres, à

proportion du nombre des habitans. Quatre régens à qui l'on donneroit quelques arpens à cultiver, feroient leurs écoles le matin, & l'après midi mèneroient à la campagne, leur bande de jeunes ouvriers, qu'ils formeroient ainsi au travail pour lequel ils sont nés. Des maîtresses d'école, après les leçons ordinaires, formeroient leurs élèves, non seulement à filer & à tricoter; mais encore à arracher, à rouir, & à teiller le chanvre; à farcler les bleds &c. quelques-unes porteroient les repas aux jeunes ouvriers, d'autres soigneroient de petits enfans, d'autres encore s'occuperoient à gouverner le bétail, à traire les vaches, à battre le beurre &c. apprentissages assortis à leur vocation.

Il y auroit peut-être un moyen de combiner ce plan-là, avec la régie actuelle de ce charitable établissement. Partager l'école en deux: laisser dans la ville tous les enfans, qui par la foiblesse de leur constitution, ou par d'autres circonstances, feroient destinés à des professions: placer à la campagne tous ceux qui feroient destinés à la culture des terres. La même direction pourroit embrasser les deux écoles, & assigner aux enfans, celle qui conviendroit à la situation de chacun d'eux. Je conçois que l'inspection de l'école de campagne ne feroit pas sans difficultés, mais on peut en surmonter de plus grandes. Il se peut que mon plan auroit des inconveniens, qui ne se sont pas présentés à mon esprit; je propose mes

idées & mes réflexions. Elles sont dictées uniquement par l'amour du bien public.

En général, si vous voulez des mariages, & une population nombreuse, ouvrez à votre peuple toutes les ressources possibles; car comme dit le célèbre Montesquieu, par-tout où il y a de quoi faire vivre deux personnes, il se fait un mariage. Le pays de Vaud en fournit un exemple, dans le fort des familles de l'ordre du clergé.

Au siècle passé, les pensions des ministres suffissoient encore, pour faire subsister honnêtement une famille; & même un suffragant avec une demi-pension, avoit de quoi vivre & se marier. Aussi les familles des ministres étoient-elles si nombreuses, que leur population étoit passée en proverbe. Mais aujourd'hui que les choses ont changé; que la valeur de l'argent n'est plus la même, & que les pensions font devenues insuffisantes; cette ressource ôtée, la grande population a cessé. Les ministres font aujourd'hui ceux qui méritent le moins de la société à cet égard. Ils se marient à quarante ans, plusieurs demeurent célibataires, la plupart n'ont qu'un ou deux enfans, rarement de nombreuses familles; sans parler de l'émigration qui est aussi très-grande parmi eux. L'exemple de cette classe de citoyens, dont la population a si fort diminué de nos jours, fait voir clairement combien il importe d'ouvrir à un peuple des ressources, & des

moyens de subsistance. C'est là sans contredit, la grande & véritable source de la répopulation.

Ouvrir des ressources à tout un peuple, & des ressources multipliées & abondantes ; ce n'est pas un petit ouvrage : il faut des sacrifices immenses, si tant est que l'on doive appeler sacrifices, des avances qui ne manqueroient pas de rentrer bientôt, avec un redoublement de population, & qui en rentrant, rapporteroient infailliblement capital, & intérêts. Mais il est des ressources qui ne coûtent rien à l'Etat, & qui ne laisseroient pas que d'être des ressources réelles & très - utiles au pays. Sur toutes choses liberté entière.

Commencez par révoquer tous les priviléges, qui s'étendent sur des objets de commerce ou de travail. Je ne mets pas au rang des priviléges nuisibles, ceux qui s'accordent aux marchandises du pays en général, en défendant l'importation de celles que le pays peut fournir. Il est souvent utile, & même nécessaire, de faire de pareilles défenses, qui sont toutes au profit des habitans du pays. Mais les priviléges exclusifs, par lesquels on attribue à quelques particuliers, au préjudice de tous les autres, le droit de faire un certain commerce, de fabriquer ou de vendre certaines marchandises ; de tels priviléges vont directement contre l'intérêt du pays, & la liberté des particuliers, pour favoriser un petit nombre de personnes, aux dépens de la totalité du

peuple, ou plutôt pour favoriser l'étranger, autant & même plus, que la personne qui obtient le privilége.

Quand un artiste invente quelque chose d'utile, il mérite récompense. Gratifiez-le ; point de privilége, à moins qu'il ne porte défense pure & simple, de tirer cette marchandise du déhors. En général il est dur, il est même injuste, de défendre à qui que ce soit de travailler, & de faire valoir ses talents & son industrie.

Les inconvénients des priviléges sont des plus sensibles. Tel invente, & souvent par hazard, qui n'a point le talent de perfectionner son invention. Content de son privilége il se hâte de gagner beaucoup, pendant que son invention a le mérite de la nouveauté, & il ne songe pas même à la perfectionner. Je veux même qu'il perfectionne, toujours le privilége produit-il le mauvais effet, de borner le pays à cette seule fabrique, au lieu qu'il auroit pu s'en établir vingt autres. D'ailleurs une invention n'est jamais long-tems cachée : on découvre le secret à Genève, en France, en Savoie, il s'établit des fabriques par tout ailleurs que chez vous ; & précisément le privilége est cause, que votre pays qui a fourni l'invention, est le seul qui n'en recueille point les fruits.

S'il étoit possible aussi, d'enlever les empêchemens qui résultent de nos constitutions de bourgeoisie ; les droits de parcours, & tous

ceux en général, qui vont à gêner le propriétaire dans l'administration de son économie, sont aujourd'hui si généralement reconnus pour nuisibles, qu'il seroit nécessaire d'en réformer l'abus. La finance du sixième denier pour les passations à clos, est trop forte pour le paysan qui n'est pas en argent, & si l'on n'a pas un certain crédit dans la communauté, on rencontre toujours mille difficultés. Si l'on ne veut pas entièrement abolir la finance, il pourroit être utile de la réduire à la moitié ou au quart. (a)

N'est-il pas aussi de la dernière absurdité, que nous soyons tous étrangers dans notre propre patrie? La postérité des premiers fondateurs de nos villes, pourroit exister encore, bien prouver sa filiation, posséder au pays cinquante bourgeoisies, & pourtant être refusée à demi-lieu de leur lieu natal, où ils seroient aussi étrangers, que s'ils arrivoient aujourd'hui du Monomotapa.

J'aimerois qu'il y eût entre toutes les villes

(a) Depuis que ceci est écrit, LLEE. de Berne ont établi une commission, qui doit prendre en considération ces objets très-importans : Ouvrage d'autant plus nécessaire, qu'il y a telle communauté qui exige de ses plus proches voisins, jusqu'au cinquième denier au lieu du sixième, en vertu de je ne sais quel arrêt, sur lequel on fonde ce droit ; autre cela, on taxe les fonds à un prix si excessif, qu'il en coûte quelquefois le tiers de leur juste valeur pour les affranchir du parcours.

du pays de Vaud ; une sorte de combourgeoisis, qu'un bourgeois de Morges ou d'Yverdon, moyenant une finance réglée, pût sans difficulté aucune, établir son domicile à Moudon, à Lausanne, ou dans telle autre ville du pays, & là exercer librement sa profession ou son commerce, acheter des fonds & en jouir, sans autre préférence en faveur des bourgeois du lieu, si ce n'est qu'ils auroient un droit exclusif à tous les emplois, & aux revenus, tant de la bourgeoisie que de l'hôpital. Je voudrois encore qu'à raison de cette combourgeoisis, tout bourgeois d'une ville quelconque, pût obtenir à moitié prix, la bourgeoisie des autres villes.

Tel seroit retenu au pays, si ce plan de combourgeoisis avoit lieu, qui dans l'état présent des choses, s'il ne trouve pas l'occasion de s'établir avantageusement dans son lieu de bourgeoisie, se voit constraint de chercher ailleurs, un établissement que sa propre patrie ne lui présente, que d'une manière précaire, & toujours hérissée de difficultés. L'idée d'un tel plan, il y a cinquante ans, auroit revolté toutes nos bourgeoisieis : ce système de rétrécissement a dès lors beaucoup changé ; & je présume qu'aujourd'hui, il se trouveroit bien des gens, qui n'auroient pas tant d'éloignement à y donner les mains.

Je ne vois dans ce plan, qu'une seule chose qui m'embarraseroit. Ce droit de combour-

geoisie, l'accorderoit-on aussi à tous les villages? Mais il n'y auroit aucune égalité. De chétives communautés acquerroient par ce moyen sur les villes, un droit très-utile de combourgeoisie, sans leur donner aucune espèce d'équivalent; & où seroit la justice, qu'un quidam en vertu d'une bourgeoisie de village, qui lui aura coûté cinq sols, vînt partager avec les bourgeois des villes, des droits que ceux-ci ont payé bien chérement.

J'ajouteraï qu'il y auroit beaucoup d'inconvénients, à rendre trop faciles les établissements des gens de la campagne dans les villes. Mais d'un autre côté, il pourroit se trouver tel cas, où un villageois auroit de légitimes & de très-fortes raisons, pour vouloir s'établir dans une ville. Lui en fermer absolument la porte, cela seroit contraire, & à la liberté de domicile que j'aurois dessein d'introduire, & à la préférence, à la prédilection marquée, que je voudrois accorder à la classe des paysans.

Quand il seroit question de réaliser le plan, dont je ne donne ici qu'une idée vague & nondigérée, il y auroit sans doute, bien des réflexions à faire, des intérêts divers à combiner, une multitude de raisons pour & contre, qu'il faudroit peser dans une juste balance.

Les moyens de répopulation jusques ici indiqués dans ce mémoire, sont tous à deux fins. Ils tendent d'un côté, à faciliter les mariages, à augmenter le bien-être du peuple, & par cela même à rendre la population plus nom-

breuse ; & d'un autre côté, ils doivent naturellement attacher nos gens au pays, & diminuer l'émigration commerçante, qui est principalement occasionnée par la misére, & le manque de ressources. Mais tous ces remèdes ne peuvent point guérir le mal de l'émigration militaire.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans les raisons politiques, qui ont pu faire prendre & multiplier des engagemens, très-onéreux en eux-mêmes : il me suffit de savoir, que nous avons un souverain, dont la profonde sagesse fait l'admiration de l'Europe ; mais sans donner aucune atteinte aux engagemens pris avec les puissances, ne pourroit-on point diminuer en partie le mal, & réformer au moins les abus qui se pratiquent dans les enrôlemens ?

Un vigneron aura pris à cultiver huit ou dix poses de vignes. Il avoit trois valets bien & duement engagés. Vient un enrôleur qui les lui débauche ; le vigneron les voit partir au plus fort de ses ouvrages, sans qu'il ose alléguer le contract antérieur, par lequel ces valets s'étoient engagés à lui.

Une fille aura été recherchée par un jeune homme : elle est déjà fiancée, ou bien nouvellement mariée. Son époux aura eu l'imprudence de profiter des dangereuses politesses d'un enrôleur. A moitié yvre, on lui a offert quelques écus d'engagement, qu'il a malheureusement acceptés : ils s'en répent, il voudroit rendre l'argent, y ajouter encore du

sien, il cherche à emprunter, il offre en gage ses habits, ses armes, tous ses meubles, jusques au lit sur lequel il couche; mais la somme qu'on exige est au dessus de ses forces, il est constraint de partir. Un engagement de séduction prévaut ainsi, sur le lien sacré qui l'unit à son épouse.

Un pere de famille aura eu quelques altercations avec sa femme. Dans un moment de dépit, il s'enrôle; le moment d'après, il en gémit. Les droits du mariage sont tenus pour rien. Il faut que la femme sacrifie le plus clair de son bien, pour racheter un homme qui étoit pourtant à elle: & si le Capitaine est intraitable, voilà un mari arraché à son épouse; un pere à ses enfans; une famille réduite à la misére, obligée de vendre pour payer des dettes, leur petit héritage abandonné, sans qu'il leur reste autre chose pour subsister que la triste ressource de la mendicité.

Que je plains ce pauvre payfan, qui s'est sacrifié pour éllever sa famille, qui a mangé le pain de tourment, jusques à se refuser le nécessaire, qui a même été forcé de contracter des dettes, pour la subsistance de ses enfans. Ils étoient élevés, & en état de soutenir leur pere; mais ils sont venus au marché: un moment de séduction, les voilà engagés. Et leur pauvre pere, leur premier & légitime créancier, demeure en arrière, frustré de sa dette, désolé, ruiné.

L'engagement prévaut sur tous les droits de

la paternité , deux ou trois grands garçons sont enlevés à un vieillard , qui perd en un seul jour , le fruit de ses peines , sa ressource , & sa consolation , sans avoir d'autre moyen pour subsister dans sa vieillesse , que les aumônes .

Si les enrôlemens sont un mal nécessaire , qu'ils se fassent du moins sans séduction & sans insolence . Du reste , j'abandonne aux enrôleurs , tous les paresseux , tous les vauriens du pays , tous ceux qui ne font qu'un poids inutile sur la terre : le nombre en est malheureusement assez grand , & en les rassemblant de toutes parts , il se trouveroit de quoi tenir les armées toujours complètes .

Heureux , si mes bonnes intentions étoient suivies du succès , si l'agriculture & la population , pouvoient faire dans ce pays des progrès si rapides , que l'on eût sujet de dire à notre troisième génération . *Vos peres étoient en petit nombre , & voici maintenant l'Eternel vous a multipliés comme les étoiles du Ciel . Deut. X. 22.* C'est là mon souhait , c'est aussi ma dévise .

F I N.

A V I S

Monsieur le Pasteur Muret s'étant apperçu que dans l'impression de son mémoire il s'étoit glissé des fautes d'impression, sur-tout dans les chiffres, & dont le lecteur ne peut pas aisément s'apercevoir, il a dressé l'Errata suivant pour le mémoire indépendamment de celui pour les tables, qui a été imprimé à la suite des dites Tables.

ERRATA

POUR LE MÉMOIRE

Page II. ligne 14. proportion de 180 ames ;
lisez population.

- 28. lig. 14. 805 mariages , lisez 808.
- 34. dernière ligne. 100 femmes nubiles ;
lisez 110 femmes nubiles.
- 49. lig. 21. les 14. lisez les 16.
- 53. lig. 5. 385 en Poméranie , lisez 345.
lig. 24. table IV. lisez table VI.
- 55. lig. 22. sur 3575 femelles, 818 : li-
sez 318.
- 59. ligne 14. le résidu de 1350. lisez de
1230.
- lig. 26. la page C. lisez la page B.
- 61. lig. 30. la neuvième partie , lisez la
huitième.

E R R A T A.

Page 62. ligne 14. la table XX. lisez la table X.

71. lig. 22. 23. 24. ses enfans feront de profession , & à capite , Messieurs ses petits fils , cet *à capite* fait un très mauvais effet , lisez tout de suite ; ses enfans feront de profession , Messieurs ses petit fils.

74. lig. 20. après le mot italique , ajoutez page 72.

86. à la note après les mots 1701 à 1710.
ajoutez &c. jusqu'à 1760.

94. lig. 27. de se montrer , lisez se monter.

118. lig. 12. 45 mille familles , lisez 65
mille.

F I N.